



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 156 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	8
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	8
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources nécessaires	47
A. Vue d'ensemble	47
B. Contributions non budgétisées	48
C. Gains d'efficacité	48
D. Taux de vacance	48
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	49
F. Formation	50
G. Programme de lutte contre la violence de proximité	51

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 mars 2017).

17-01967* (F) 210317 210317



Merci de recycler 



H.	Projets à effet rapide	52
I.	Autres activités de programme	52
III.	Analyse des variations	54
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	58
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/276, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	58
A.	Assemblée générale	58
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	64
Annexes		
I.	Définitions	67
II.	Organigrammes	69
Carte	71

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 336 602 400 dollars.

Le budget proposé représente une diminution de 9 324 300 dollars, soit 2,7 %, par rapport au crédit de 345 926 700 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17.

Ce budget couvre le déploiement de 2 370 militaires, 951 agents de la Police des Nations Unies, 1 600 membres d'unités de police constituées, 319 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 916 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 94 Volontaires des Nations Unies et 50 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et stabilité, gouvernance démocratique et légitimité de l'État, état de droit et droits de l'homme, et appui). Les effectifs de la MINUSTAH ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	173 687,8	174 103,0	168 382,7	(5 720,3)	(3,3)
Personnel civil	97 321,9	87 132,9	83 644,5	(3 488,4)	(4,0)
Dépenses opérationnelles	83 995,4	84 690,8	84 575,2	(115,6)	(0,1)
Montant brut	355 005,1	345 926,7	336 602,4	(9 324,3)	(2,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 798,2	8 406,5	8 107,8	(298,7)	(3,6)
Montant net	345 206,9	337 520,2	328 494,6	(9 025,6)	(2,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	355 005,1	345 926,7	336 602,4	(9 324,3)	(2,7)

Ressources humaines^a

	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouvernements	Total
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	25	21	2	–	48
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	26	21	2	–	49
Composantes								
Sécurité et stabilité								
Effectif approuvé 2016/17	2 370	951	1 600	24	39	16	50	5 050
Effectif proposé 2017/18	2 370	951	1 600	24	39	16	50	5 050
Gouvernance démocratique et légitimité de l'État								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	37	67	5	–	109
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	37	65	5	–	107
État de droit et droits de l'homme								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	27	49	7	–	83
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	27	47	7	–	81
Appui								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	207	756	64	–	1 027
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	205	744	64	–	1 013
Total								
Effectif approuvé 2016/17	2 370	951	1 600	320	932	94	50	6 317
Effectif proposé 2017/18	2 370	951	1 600	319	916	94	50	6 300
Variation nette								
	–	–	–	(1)	(16)	–	–	(17)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Sa dernière prorogation en date, jusqu'au 15 avril 2017, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2313 (2016).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité et de promouvoir le processus constitutionnel et politique en Haïti.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSTAH contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux s'articulent par composante : Sécurité et stabilité, Gouvernance démocratique et légitimité de l'État, État de droit et droits de l'homme, et Appui, qui correspondent au mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, durant le cycle de vie de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été attribués par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, que l'on peut attribuer à la Mission dans son ensemble. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2016/17, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

5. Après l'organisation réussie des élections présidentielle, législatives et locales tenues les 20 novembre 2016 et 29 janvier 2017, Haïti a accompli d'importants progrès vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la fin des dispositifs de gouvernance provisoires. Le vainqueur a été proclamé à l'issue du premier tour du scrutin présidentiel longtemps attendu. Six sénateurs et 24 membres de la Chambre des députés ont également été élus. Les nouveaux sénateurs ont été investis le 9 janvier 2017, à l'ouverture de la première session ordinaire du nouveau Parlement, et les députés, le 10 janvier. Tous ces événements posent autant de jalons concrets vers le renouveau des institutions démocratiques en Haïti.

6. Le Président élu a prêté serment et pris ses fonctions le 7 février 2017, devenant ainsi le cinquante-huitième président de la République d'Haïti. La formation du nouveau gouvernement et la nomination de plusieurs hauts responsables devraient suivre, marquant la fin de la gouvernance provisoire sous l'autorité d'un président de transition. La MINUSTAH et les organismes des Nations Unies présents sur place ont continué de fournir une assistance électorale dans le cadre du cycle électoral en cours, et en particulier du dernier tour des élections législatives et locales qui a eu lieu le 29 janvier 2017, afin d'achever la mise en place du pouvoir législatif en pourvoyant huit sièges de sénateur et un siège de député et d'organiser le tour unique des élections locales, qui n'ont pas eu lieu

depuis 2006. La période électorale devrait s'achever en avril 2017, avec la proclamation des derniers résultats, à savoir ceux des élections locales.

7. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSTAH continuera de s'employer à appuyer les mesures prises par les autorités nationales pour consolider la démocratie et préserver les acquis politiques, permettant ainsi une transition responsable vers la nouvelle configuration de la présence des Nations Unies en Haïti après les élections.

8. Les conditions dans lesquelles opérera la MINUSTAH dépendront de l'issue des élections. Une fois que le nouveau président sera entré en fonctions, en février 2017, il sera procédé à une évaluation stratégique de la Mission, qui portera entre autres sur le niveau de professionnalisme et les effectifs de la Police nationale d'Haïti ainsi que sur les capacités et le niveau de viabilité des institutions clefs. En fonction des résultats, le Secrétaire général fera, avant l'expiration du mandat actuel de la Mission, des recommandations au Conseil de sécurité sur le rôle et le champ d'action futurs de la présence des Nations Unies en Haïti.

9. Afin de préparer la prochaine reconfiguration de la présence des Nations Unies, la Mission mettra sur pied, conjointement avec l'équipe de pays, un plan de transition dans lequel seront recensées les activités se prêtant le mieux à un transfert de responsabilité aux autorités nationales, aux organes des Nations Unies, aux donateurs bilatéraux et multilatéraux et aux autres partenaires, et celles qui exigent de maintenir la participation de l'ONU pour que le retrait des opérations de maintien de la paix se fasse de manière responsable.

10. Dans l'attente des résultats de l'évaluation stratégique de la Mission et de la décision du Conseil de sécurité qui en découlera quant à son mandat et au rythme de transition, la MINUSTAH se propose de poursuivre ses efforts, dans le cadre de ses bons offices, pour encourager le dialogue entre les acteurs politiques, la société civile et les pouvoirs législatif et exécutif, en collaboration avec d'autres partenaires concernés, tels l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs bilatéraux.

11. En outre, la MINUSTAH continuera d'appuyer la formation de la police nationale, quoique selon un axe différent suivant un nouveau plan stratégique de renforcement des capacités de la police nationale pour qu'elle puisse être en mesure d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité de la population haïtienne, dans le respect des normes internationales en vigueur en matière de police, d'état de droit et de droits de l'homme.

12. S'agissant de l'état de droit et des droits de l'homme, la MINUSTAH entend poursuivre son action dans les domaines suivants : a) partenariat avec les autorités locales, pour continuer de renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation des organes indépendants de l'État, tels le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'Inspection générale de la police nationale, et d'autres institutions analogues; b) appui en faveur de l'établissement d'un système judiciaire équitable, indépendant, crédible et qui fonctionne; c) appui aux mesures visant à améliorer le respect des instruments internationaux des droits de l'homme qui ont été signés ou ratifiés. Le programme intérimaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire continuerait de jouer un rôle central dans le plan commun de transition de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies.

13. Dans l'attente de la décision que prendra le Conseil de sécurité quant à la présence des Nations Unies en Haïti après le 15 avril 2017, et afin d'assurer une passation de pouvoir pacifique après la récente élection présidentielle, il est envisagé de maintenir l'effectif autorisé de militaires et de personnel de police à son niveau actuel, soit 2 370 militaires, 951 policiers des Nations Unies et 1 600 membres des unités de police constituées.

14. Dans le cadre du regroupement des effectifs de la Mission, et conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, il a été procédé à un examen des postes restés vacants pendant une longue période. Ainsi, il est proposé de supprimer les postes qui sont restés vacants pendant plus de deux ans au moment de la préparation du budget et qui ne sont pas considérés comme indispensables à l'exécution du mandat de la Mission. Au nombre de ceux-ci, il y en avait trois dont les titulaires assuraient des fonctions qui seraient devenues redondantes avec la mise en œuvre d'Umoja, et qui seraient par conséquent pris en considération dans l'évaluation de la réalisation des avantages du projet Umoja. On trouvera plus de détails sur les postes qu'il est proposé de supprimer dans la description des changements apportés au tableau d'effectifs pour chaque composante.

15. Afin de consolider et de préserver les acquis obtenus dans le processus de stabilisation, la Mission propose de conserver la faculté de gérer les programmes permettant de réduire la violence et de renforcer la capacité de l'État à fournir des services publics de base grâce à l'amélioration des infrastructures essentielles. À cette fin, le projet de budget prévoit de maintenir au même niveau les ressources affectées aux programmes de réduction de la violence de proximité et aux projets à effet rapide (respectivement 5 millions et 3 millions de dollars).

16. Les dépenses et modalités prévues au titre de l'appui opérationnel assuré par la Mission sont fonction de l'effectif autorisé de la force et des activités programmatiques prévues par son mandat. Cet appui continuera d'être fourni à partir des trois plateformes logistiques de Port-au-Prince, des Cayes et de Cap-Haïtien, ou bien par les équipes mobiles.

17. S'agissant de la gestion des déchets, la Mission continuera d'opérer un tri à la source entre déchets biodégradables et non dégradables dans tous ses lieux d'opérations, afin de les recycler, de les réduire et de les réutiliser. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSTAH continuera d'exploiter 28 modules d'épuration des eaux usées sur 15 sites, et les systèmes classiques de traitement des eaux usées présents sur toute la zone de la Mission. Ces stations ne peuvent fonctionner sans un personnel spécialement affecté et formé, capable d'en assurer la maintenance en permanence. La présence de la Mission en Haïti étant appelée à évoluer et le délai nécessaire à l'obtention d'un retour positif sur l'investissement fait dans les énergies de substitution, la MINUSTAH continuera d'étudier les domaines possibles pour les utiliser. Elle continuera d'utiliser des systèmes d'éclairage à l'énergie solaire et des systèmes photovoltaïques. La composante Appui continuera de réduire la présence physique de la Mission par regroupement de l'équipement et du personnel. La Mission étudiera en outre la possibilité de regrouper ses différents sites à Port-au-Prince, et sur les autres sites de co-implantation. Les fonctions de soutien aux transports aériens seront maintenues pour répondre aux besoins des différentes composantes et réaliser d'autres tâches propres à la Mission.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

18. La Mission continuera de collaborer avec les organisations régionales à la mise en œuvre des objectifs prescrits dans son mandat, notamment dans le cadre de consultations avec l'Organisation des États américains (OEA), l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun des Caraïbes. Elle continuera également de travailler en partenariat avec l'OEA et la CARICOM à l'appui du dialogue binational de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

19. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies mettront en œuvre un plan de transition conjoint, axé sur la nécessité de fournir un appui programmatique supplémentaire au renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité, et en matière d'état de droit et de gouvernance. Les priorités de la période de transition seront également prises en compte dans le plan-cadre haïtien pour le développement durable (2017-2021), que l'équipe de pays devrait avoir établi d'ici à juin 2017, en coopération avec la Mission, sur la base d'une analyse conjointe.

20. D'ici là, la Mission continuera de se préparer au transfert des responsabilités relevant de son mandat au moyen de projets de transition tels que le programme intérimaire conjoint des Nations Unies en matière d'état de droit, portant sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, ainsi que d'un travail conjoint sur la réduction de la violence de proximité et de la mise en œuvre de projets à effet rapide.

21. Le Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, coprésidé par la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Gouvernement haïtien, et dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires assure le secrétariat, devrait continuer de se réunir régulièrement afin de suivre l'exécution du plan national d'élimination du choléra.

22. La présidence du Groupe des 12 plus, qui réunit 16 partenaires techniques et financiers du Gouvernement haïtien, continuera d'être assurée conjointement par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et l'Ambassadeur de Suisse. Le rôle du groupe devrait être renforcé, une fois que les autorités haïtiennes auront élaboré le nouveau cadre de mise en œuvre des objectifs de développement durable, dont l'état de droit, qui fait partie du mandat actuel de la Mission. Il est prévu de mettre en place un comité directeur national au niveau ministériel, coprésidé par l'ONU, qui sera chargé de superviser la mise en œuvre de ce cadre.

23. Les équipes de pays des Nations Unies en Haïti et en République dominicaine continueront de se réunir régulièrement; elles sont convenues de poursuivre leur coopération, en particulier sur les questions ayant trait aux migrations, aux services sociaux et à la gouvernance. À mesure que la coopération entre les gouvernements des deux pays se renforcera, l'ONU devrait de son côté accroître son appui pour le règlement conjoint des questions binationales.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

24. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

25. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	1	3	2	2	9	8	–	17
Postes proposés 2017/18	1	1	3	2	2	9	8	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit)									
Postes approuvés 2016/17	1	1	3	3	1	9	4	1	14
Postes proposés 2017/18	1	1	3	3	1	9	4	1	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2016/17	1	–	2	–	1	4	6	–	10
Postes proposés 2017/18	1	–	3	–	1	5	6	–	11
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	–	3	3	1	7
Postes proposés 2017/18	–	–	2	1	–	3	3	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2016/17	3	2	10	6	4	25	21	2	48
Effectif proposé 2017/18	3	2	11	6	4	26	21	2	49
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida	Transfert	Depuis le Bureau du Chef de l'appui à la mission
Variation nette	+1		(voir tableau 1)		

26. La dotation en personnel approuvée pour le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) comprend 10 postes : 1 représentant spécial adjoint du Secrétaire général (ayant rang de Sous-Secrétaire général), 1 conseiller électoral (P-5), 1 administrateur chargé de la coordination avec la société civile (P-4), 1 assistant administratif principal (agent du Service mobile), 2 coordonnateurs adjoints de 1^{re} classe (administrateurs recrutés sur le plan national), 3 assistants administratifs/assistants d'équipe (agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est chargé de veiller à ce que la Mission, l'équipe de pays pour l'action humanitaire – par l'entremise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires –, et l'équipe de pays des Nations Unies planifient et mettent en œuvre le mandat de la Mission de façon intégrée. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général continuera d'encadrer la coordination et la planification intégrée avec les organismes des Nations Unies, les organismes d'aide et les bailleurs de fonds institutionnels afin de tirer le meilleur parti des synergies et d'éviter les chevauchements dans les activités humanitaires et de développement, y compris la lutte contre le VIH/sida.

27. La Mission dispose actuellement d'un poste de conseiller pour la lutte contre le VIH/sida, qui fait partie de l'équipe des collaborateurs directs du Chef de l'appui à la Mission. Le titulaire est chargé d'assurer les cours de sensibilisation destinés au personnel civil et en tenue, d'assurer un accès à des services de consultation et de dépistage confidentiels, et de superviser et d'évaluer les programmes de sensibilisation et de prévention sur le VIH/sida à l'échelle de la Mission. Sachant que la lutte contre le VIH/sida fait partie des activités humanitaires que coordonne le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), le rôle du conseiller pour la lutte contre le VIH/sida sera étendu à la collaboration avec les entités haïtiennes concernées. Eu égard à ce qui précède, il est proposé de transférer le poste de conseiller pour la lutte contre le VIH/sida (P-4) à l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), comme il est indiqué dans le tableau 2.

Composante 1 : Sécurité et stabilité

28. Recouvrant les activités entreprises par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement haïtien à maintenir la sécurité et la stabilité et pour appuyer le renforcement de la police nationale, la composante 1 comprend le Bureau du commandant de la force, le Bureau du chef de la police (qui inclut le Groupe de la gestion des frontières), le Centre d'opérations conjoint, la Section de la lutte contre la violence de proximité et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

29. Cette composante continuera de viser deux objectifs principaux : a) aider le Gouvernement à maintenir des conditions de sécurité et un degré de stabilité propices à la réforme des institutions, au développement socioéconomique et à la protection des droits de l'homme en améliorant la sécurité dans tout le pays; et b) faire de la police nationale une force professionnelle et moderne, respectueuse de normes déontologiques élevées et dotée de la capacité opérationnelle lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire haïtien et de garantir la sécurité et la stabilité grâce à une capacité d'intervention rapide et une bonne gestion de l'administration pénitentiaire.

30. Les priorités de l'exercice 2017/18 consisteront donc à : a) renforcer et appuyer la capacité de la police nationale de faire respecter la loi et maintenir l'ordre public, de renforcer la sécurité dans les zones exposées à la violence et d'effectuer des patrouilles le long des frontières terrestres et maritimes du pays; b) appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de la police nationale pour 2017-2021, qui inclut le développement du secteur pénitentiaire et en particulier la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la Direction de l'administration pénitentiaire; c) assurer une représentation plus équilibrée des sexes au sein du personnel de police haïtien et veiller à ce que les préoccupations exprimées par les femmes soient prises en compte dans les décisions de politique générale en matière de sécurité et d'état de droit; d) renforcer les capacités des unités de police spécialisées, y compris les services administratifs et logistiques; e) mettre en œuvre des stratégies de prévention de la criminalité dans les collectivités urbaines vulnérables exposées de longue date à la violence en s'attachant à réduire la violence de quartier; et f) faire en sorte que la composante militaire conserve une capacité d'intervention rapide afin qu'elle puisse aider la police nationale et la Police des Nations Unies à garantir la sécurité et la stabilité en Haïti.

31. En outre, la MINUSTAH continuera de soutenir le développement de l'Inspection générale de la police nationale, notamment en appuyant les préparatifs du plan de développement visant à augmenter les effectifs déployés dans tout le pays et, partant, à renforcer sa capacité à superviser la police. La Mission poursuivra l'élaboration d'une stratégie nationale de police de proximité qui renforce les liens entre la police nationale et la population qu'elle sert. En adoptant une approche basée sur l'engagement communautaire et en mettant en œuvre un programme de lutte contre la violence communautaire, elle contribuera à renforcer la stabilité et la sécurité en incitant la population et les autorités locales à collaborer avec la police, à s'attaquer aux menaces auxquelles elles font conjointement face, et à déterminer ensemble comment trouver des solutions durables, subventionnées par l'État et mises en œuvre par les communautés. En parallèle, le programme permettra de consolider la cohésion sociale et d'atténuer les risques de conflits dans les villages victimes des bandes armées. Ces projets cibleront en particulier les jeunes

et les femmes vulnérables, et auront pour objectif de réduire la vulnérabilité socioéconomique et l'insécurité en proposant d'autres moyens de subsistance aux communautés exposées à la violence.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti	<p>1.1.1 Diminution du taux annuel d'homicides signalés pour 100 000 habitants (2015/16 : 9,6; 2016/17 : 9,5; 2017/18 : 9,4)</p> <p>1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés à l'échelle nationale par an (2015/16 : 74; 2016/17 : 60; 2017/18 : 55)</p> <p>1.1.3 Diminution du nombre de bandes armées actives signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, de Bel-Air et de Martissant (2015/16 : 16; 2016/17 : 24; 2017/18 : 22)</p> <p>1.1.4 Mise en œuvre par la police nationale d'une stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle du pays, appuyée par la création d'une police de proximité</p>

Produits

- Patrouilles quotidiennes planifiées et menées conjointement par la police nationale et les unités de police constituées dans les zones sensibles pour y renforcer la sécurité
- Patrouilles quotidiennes planifiées et menées conjointement par la police nationale, la Police des Nations Unies et les unités de police constituées pour sécuriser les frontières terrestres, maritimes et aériennes dans 9 départements où des unités de police constituées et/ou du personnel militaire sont déployés (à l'exception du département du Sud-Est)
- Fourniture d'un appui opérationnel à la police nationale si elle en fait la demande, pour sécuriser les principaux sites et installations à l'échelle du pays, essentiellement au moyen de points de contrôle fixes et mobiles tenus par la Police des Nations Unies, les unités de police constituées et les militaires, en particulier à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien
- Fourniture d'un soutien et de conseils quotidiens à la police nationale, au moyen d'activités menées dans des locaux communs, afin de l'aider à mener à bien la vérification des antécédents des élèves policiers de toutes les promotions avant qu'ils ne terminent leur formation de base
- Fourniture d'une capacité d'intervention militaire rapide à la police nationale si elle en fait la demande, afin de renforcer sa capacité d'intervention rapide
- Organisation d'opérations de ratissage et d'opérations spéciales conjointes dans les 10 départements, si la police nationale en fait la demande, aux fins de l'arrestation de membres de bandes armées, y compris de leurs chefs, en particulier à Port-au-Prince et dans ses environs
- Fourniture d'un appui technique quotidien pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de la criminalité et d'activités de police de proximité et création d'un comité de coordination de la sécurité de proximité

- Fourniture d'un appui à l'élaboration de stratégies relatives à la police pour l'ensemble des départements de la police nationale, importance particulière étant accordée à la violence sexuelle et sexiste et aux problèmes de sécurité que connaissent les femmes et les jeunes filles, grâce à l'organisation dans 6 communes, dans le cadre du programme temporaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, de rencontres consacrées à la problématique hommes-femmes et aux crimes violents à l'encontre des femmes et des jeunes vulnérables et d'exercices collectifs de mise en situation
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Brigade de protection des mineurs de la police nationale faisant suite aux évaluations réalisées sur le terrain et organisation, deux fois par mois, de campagnes de sensibilisation à la traite d'enfants aux points de passage frontaliers
- Exécution de 23 projets de réduction de la violence de proximité, en collaboration avec des ministères, des autorités locales, des groupes et des dirigeants locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, une attention particulière étant accordée à la création de revenus, à l'emploi et à l'entrepreneuriat; à la sécurité et à la stabilisation; à la formation professionnelle; à la prévention de la violence sexiste; et à la gouvernance démocratique et à la légitimité de l'État
- Exécution au niveau local d'un projet de sensibilisation et de médiation visant à obtenir l'engagement, la mobilisation et la participation de la population pour créer un environnement propice à l'apaisement du conflit et à la réduction de l'insécurité, et à favoriser la coordination entre les autorités locales, les habitants, les autres acteurs nationaux et internationaux, et le programme de lutte contre la violence de quartier, de façon à définir les besoins, planifier les interventions et évaluer l'impact des projets
- Organisation de 2 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention des groupes vulnérables dans les secteurs sensibles, afin de promouvoir une culture de paix et de mieux faire connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en recourant notamment à la presse écrite et audiovisuelle
- Exécution d'un projet de suivi et d'évaluation de l'efficacité du programme de lutte contre la violence communautaire

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, avec la mise en place d'unités spécialisées

1.2.1 Augmentation du nombre de policiers pour 10 000 habitants (2015/16 : 14,0; 2016/17 : 15,0; 2017/18 : 15,5)

1.2.2 Augmentation du nombre de femmes dans la police nationale (2015/16 : 1 051; 2016/17 : 1 116; 2017/18 : 1 249)

1.2.3 Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste ayant fait l'objet d'une enquête grâce au renforcement des capacités d'investigation de la police nationale (2015/16 : 122; 2016/17 : 164; 2017/18 : 195)

1.2.4 Augmentation du nombre de formations de perfectionnement dispensées au personnel de la Police nationale (2016/17 : 86; 2017/18 : 100)

Produits

- Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens aux services de recrutement de la police nationale afin d'améliorer la procédure de recrutement de sorte que les classes de première année soient composées du nombre attendu d'élèves policiers et d'œuvrer à l'augmentation du nombre de femmes

- Fourniture d'un soutien quotidien aux services de recrutement de la police nationale en vue du lancement d'une campagne de sensibilisation visant à augmenter le nombre d'élèves policiers par promotion et atteindre 15 à 20 % de femmes
- Fourniture d'un soutien quotidien aux services de recrutement de la police nationale en matière de vérification des antécédents de tous les élèves policiers avant leur recrutement
- Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens à la police nationale afin de garantir que ses membres suivent une formation en cours d'emploi et des programmes de formation spécialisés sur la surveillance policière de proximité, la collecte d'informations d'ordre général et de renseignements, la police des frontières, la police de la circulation, le commandement et l'encadrement, l'éthique, la gouvernance en matière de sécurité, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les technologies de l'information, les techniques et stratégies d'intervention, ainsi que le maintien de l'ordre public, les données statistiques et analytiques sur la criminalité, la protection des lieux de crime, la gestion de la criminalité transnationale et organisée, la lutte contre le terrorisme et la gestion des catastrophes et que le personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire suive une formation spécifique
- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire aux instructeurs de la police nationale en matière de formation spécialisée et continue, dans le cadre du programme de formation des formateurs, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la gestion de la sécurité et de la gestion des frontières, de la lutte contre la contrebande et les stupéfiants, des activités de police fondées sur le renseignement, des rôles et responsabilités de la hiérarchie, de la police judiciaire, des enquêtes internes, de la lutte antiémeute, de la police de proximité, de la médecine légale et de la garde côtière
- Supervision et encadrement, par des formateurs spécialisés de la MINUSTAH, de toutes les activités de formation spécialisée et de formation continue, portant notamment mais pas exclusivement, sur la lutte antiémeute, les droits de l'homme, la sécurité et la gestion des incidents en milieu carcéral, la circulation routière, la sécurité des frontières, le maniement des armes à feu (annuel), l'autorité et les responsabilités des chefs d'unité, l'éducation physique, la police judiciaire, les enquêtes judiciaires et administratives, la violence sexiste et les groupes chargés de l'administration pénitentiaire et des interventions
- Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à l'Académie nationale de police sur l'exécution du programme d'accompagnement des cadres visant à assurer une formation sur le terrain à 40 inspecteurs et 25 chefs de la police et sur la promotion de l'équilibre hommes-femmes au niveau de l'encadrement, notamment parmi les cadres de rang intermédiaire à supérieur de la Direction de l'administration pénitentiaire, et organisation, dans le cadre d'un accord avec la Communauté des polices d'Amérique, d'un programme d'échange avec d'autres polices nationales permettant à celles-ci de soutenir le renforcement des compétences en matière de gestion des agents de la police nationale d'Haïti
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la police nationale en matière de renforcement des institutions et de développement des capacités des unités chargées d'assurer le respect des frontières, en particulier les frontières maritimes, par l'intermédiaire de la Direction de la police de mer, de l'air, des frontières, de la migration et des forêts à Port-au-Prince, à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-de-Paix, ainsi que dans les 3 aéroports internationaux, Port-au-Prince, Cap-Haïtien, et les Cayes, et aux 4 postes frontière officiels terrestres
- Fourniture d'un appui technique mensuel à l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la police nationale aux fins de la création d'une base de données recensant les cas signalés de violence sexuelle et sexiste qui ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête et ont été déférés à la justice, et renforcement de l'unité grâce à la création de 6 postes d'agent de police

- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire au Bureau de coordination de la police nationale et à 10 bureaux départementaux de coordination sur la violence sexuelle et sexiste afin de s'assurer de leur capacité à gérer les cas de violence sexuelle et sexiste, notamment en organisant un atelier sur le sujet, avec la participation de la police nationale, des procureurs et des juges et formation de 45 agents de la police nationale spécialisés dans la violence sexuelle et sexiste
- Fourniture d'une assistance technique au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, en réalisant une étude sur les progrès accomplis en matière de prévention et de répression de la violence sexuelle et sexiste, comprenant des recommandations concrètes, et en organisant un atelier de certification en collaboration avec ce ministère et d'autres, des organismes des Nations Unies, des associations de femmes et d'autres parties prenantes concernées
- Fourniture de 24 cours spécialisés pour un total de 800 agents de la police nationale, sur la lutte antiémeutes, la violence sexuelle et sexiste, le VIH et la protection des civils, en vue notamment de renforcer les capacités des instructeurs de la police nationale dans ces domaines
- Tenue de 40 séances de sensibilisation aux droits de l'homme et à la déontologie et aux valeurs au profit de 1 000 agents de la police nationale, en particulier ceux qui travaillent dans les commissariats, dans la Brigade d'intervention motorisée, le Bureau de Renseignement et d'intervention, le Corps d'intervention et du maintien de l'ordre, et l'Unité de maintien de l'ordre, et formation des formateurs au profit du siège de chacune de ces unités
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne au laboratoire et aux enquêteurs médico-légaux de la police nationale en vue de renforcer leur capacité de gérer les scènes de crime
- Fourniture d'un soutien à la participation des femmes aux processus de recrutement de la police nationale, en diffusant régulièrement des informations à ce sujet à la radio et à la télévision et au moyen de campagnes d'affichage, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux d'associations et de groupes de femmes

Autres produits dont la réalisation est proposée grâce au programme temporaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire :

- Rénovation de 10 commissariats et sous-commissariats aux fins d'améliorer les conditions de travail des agents de la police nationale
- Fourniture d'un appui technique et logistique sous forme de matériel à 200 agents des unités de maintien de l'ordre pour qu'ils soient prêts à intervenir et à contenir toute perturbation à l'ordre public. Fourniture de matériel de protection et d'un poste de commandement avancé mobile unifié aux agents des unités mobiles de maintien de l'ordre et aux unités de maintien de l'ordre, respectivement
- Fourniture d'un système intégré d'identification balistique, en vue d'améliorer considérablement l'identification des personnes soupçonnées de crimes graves par armes à feu
- Construction/rénovation du commissariat de Port-Margot aux fins d'améliorer l'efficacité des services de police fournis par la police nationale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion, et mise en place des unités spécialisées requises

1.3.1 Élaboration et adoption d'un plan stratégique de la police nationale pour 2017-2021

1.3.2 Augmentation du taux d'exécution du budget de la police nationale, notamment par l'affectation de fonds suffisants à la Direction de l'administration pénitentiaire (2015/16 : 98 %; 2016/17 : 98,5 %; 2017/18 : 99 %)

1.3.3 Augmentation du pourcentage d'élèves policiers affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire (2015/16 : 10 %; 2016/17 : 10 %; 2017/18 : 12 %)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à la police nationale, afin qu'elle continue de renforcer son système financier et budgétaire, notamment en affectant des ressources adéquates à la Direction de l'administration pénitentiaire et d'augmenter les capacités de son système de gestion des achats
- Tenue de réunions trimestrielles avec la police nationale, notamment la Direction de l'administration pénitentiaire, et avec les donateurs internationaux, afin de préparer des propositions d'assistance technique et financière visant à renforcer les capacités administratives, en particulier en matière de gestion des ressources humaines, de logistique, d'approvisionnement, de gestion du parc de véhicules, d'infrastructure et de communication
- Fourniture d'un soutien technique à l'Inspection générale de la police nationale et à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre des enquêtes officielles diligentées en cas d'allégation de faute ou de violation des droits des détenus visant un membre du personnel
- Collaboration quotidienne avec la Section de la planification et du développement stratégiques de la police nationale aux fins de l'exécution du plan stratégique de la police nationale pour 2017-2021, et élaboration de plans d'action et de mécanismes de suivi spécifiques
- Organisation d'une formation spécialisée, dispensée dans le cadre du programme temporaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, en vue de la formation continue des agents de la Direction de la planification stratégique de la police nationale et formation aux stratégies et aux supports de communication aux fins de la promotion du plan stratégique de la police nationale pour 2017-2021
- Organisation d'activités de sensibilisation de haut niveau pour les responsables de la police nationale sur l'augmentation de la proportion de diplômés de l'école de police affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.4 Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

1.4.1 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la police nationale, équitablement répartis dans tout le pays, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2015/16 : 300; 2016/17 : 300; 2017/18 : 320)

1.4.2 Élaboration et adoption d'un plan de développement stratégique pour l'Inspection générale de la police nationale pour 2017-2019

1.4.3 Augmentation du nombre de sanctions, telles que la révocation ou la mise à pied temporaire, imposées par le Directeur général de la police nationale sur la base des recommandations formulées par l'Inspection générale (2015/16 : 275; 2016/17 : 300; 2017/18 : 325)

Produits

- Organisation, à l'intention de 25 nouvelles recrues, de 3 séances de renforcement des capacités consacrées aux mécanismes visant à garantir que la police nationale honore son obligation de rendre des comptes et à la préparation aux investigations menées par l'Inspection générale
- Tenue de réunions bimestrielles avec l'Inspection générale concernant l'exécution du plan de développement stratégique de la police nationale, y compris le suivi des recommandations formulées dans le rapport annuel de l'Inspection générale
- Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la police nationale pour l'aider à élaborer, réviser et exécuter son plan stratégique pour 2017-2019
- Fourniture d'une assistance quotidienne à la police nationale, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général principal, pour mener à bien le contrôle d'intégrité auquel 2 500 policiers doivent encore être soumis et la vérification des antécédents des nouvelles recrues
- Fourniture d'un soutien et de conseils techniques à l'Inspection générale, lors de réunions bimestrielles, pour l'aider à réviser et/ou élaborer des règlements relatifs à la conduite d'inspections et d'audits annuels des services de police
- Fourniture d'un appui à la police nationale en vue de la création et de l'ouverture d'un bureau chargé de l'application du principe de responsabilité, chargé de répondre dans un délai d'un mois aux plaintes et aux suggestions émanant de particuliers, d'élaborer un système de communications avec les postulants par SMS et courrier électronique plus simple d'utilisation et de consigner les informations reçues de la part des clients.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.5 Renforcement du contrôle des frontières aériennes, terrestres et maritimes du pays grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des frontières

1.5.1 Renforcement de la sécurité des frontières du pays grâce au recrutement, à la formation et au déploiement d'agents de la police des frontières (2017/18 : 50)

1.5.2 Élaboration et exécution d'un programme de formation complet à l'intention des agents des services d'immigration haïtiens

1.5.3 Installation et mise en service des systèmes d'échange d'information et de lecture optique automatisée des passeports dans tous les points d'accès d'Haïti

1.5.4 Augmentation du nombre d'agents de surveillance des douanes (2015/16 : 320; 2016/17 : 410; 2017/18 : 500)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui technique, grâce à la tenue de réunions hebdomadaires du groupe de travail composé de représentants de la police nationale, de l'Organisation internationale pour les migrations et de la MINUSTAH, en vue du déploiement de la police des frontières terrestres d'Haïti
- Fourniture d'un appui technique grâce à la tenue de réunions bihebdomadaires avec le groupe de travail sur la réforme des services d'immigration en vue de la rédaction de directives à l'intention des agents des services d'immigration, de l'élaboration d'un programme de formation, et de l'exécution du plan d'action pour la plateforme informatique des services d'immigration

- Tenue de réunions hebdomadaires avec le groupe de travail sur la réforme de la surveillance des douanes pour renforcer les activités de la Direction de la surveillance des douanes et lui donner les moyens de mener à bien ses missions fiscale, économique et de protection, conformément au code des douanes et aux traités et règlements internationaux, grâce à la rédaction de procédures opérationnelles permanentes et une répartition équilibrée dans les points d'accès d'agents de surveillance des douanes bien formés
- Fourniture de conseils techniques à l'Administration générale des douanes et au Ministère de l'économie et des finances d'Haïti dans le cadre de réunions hebdomadaires, afin d'améliorer les procédures de sécurité aux postes frontière, dans les ports et dans les aéroports internationaux
- Fourniture de conseils techniques quotidiens à la Direction de la police de mer, de l'air, des frontières, de la migration et des forêts par des agents de la Police des Nations Unies présents au siège de la Direction, afin de soutenir l'exécution de son plan stratégique, notamment en appuyant la rédaction de procédures opérationnelles permanentes pour la surveillance des frontières aériennes, terrestres et maritimes et grâce à la formation d'agents de la police des frontières spécialisés et leur déploiement progressif le long de la frontière terrestre avec la République dominicaine

Facteurs externes

Les élections à Haïti se dérouleront comme prévu, mettant fin à l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le pays. La part du budget de l'État affectée à la police nationale augmentera encore et les donateurs continueront d'appuyer la mise en place de services de police durables, notamment la création d'une police de proximité, le renforcement des capacités infrastructurelles dans tout le pays (installations et véhicules) et à l'amélioration des systèmes de communication. Le nombre de bandes armées en activité à Haïti et le nombre d'agents de la police nationale tués dans l'exercice de leurs fonctions, des chiffres qui ont une incidence sur le sentiment de sécurité et de sûreté des personnes qui envisagent d'entrer dans la police, seront maintenus au même niveau ou réduits.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité et stabilité)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2016/17	2 370
Effectif proposé 2017/18	2 370
Variation nette	–
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2016/17	951
Effectif proposé 2017/18	951
Variation nette	–
<i>III. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2016/17	1 600
Effectif proposé 2017/18	1 600
Variation nette	–

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>
<i>IV. Personnel fourni par des gouvernements</i>									
Effectif approuvé 2016/17									50
Effectif proposé 2017/18									50
Variation nette									–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>V. Personnel civil</i>	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau du commandant de la force									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	–	–	1	2	2	–	4
Effectif proposé 2017/18	–	1	–	–	1	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police									
Effectif approuvé 2016/17	–	2	5	–	1	8	16	8	32
Effectif proposé 2017/18	–	2	5	–	1	8	16	8	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	2	1	4	–	2	6
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	2	1	4	–	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	2	3	–	5	1	1	7
Effectif proposé 2017/18	–	–	2	3	–	5	1	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la lutte contre la violence de proximité									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	2	2	1	5	20	5	30
Effectif proposé 2017/18	–	–	2	2	1	5	20	5	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2016/17	–	3	10	7	4	24	39	16	79
Effectif proposé 2017/18	–	3	10	7	4	24	39	16	79
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Total (I-V)									
Effectif approuvé 2016/17	–	3	10	7	4	24	39	16	5 050
Effectif proposé 2017/18	–	3	10	7	4	24	39	16	5 050
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : Gouvernance démocratique et légitimité de l'État

32. La composante 2 représente l'aide que la MINUSTAH apporte au Gouvernement pour renforcer la gouvernance démocratique, consolider l'autorité de l'État et développer ses institutions. Elle regroupe les activités que mènent la Section des affaires politiques, la Section des affaires civiles, la Section de la communication et de l'information et le Groupe de la coordination régionale.

33. La Mission poursuivra sa mission de bons offices en vue de favoriser la stabilité politique et la consolidation de la démocratie en Haïti, notamment en recherchant un consensus entre les pouvoirs législatif et exécutif du Gouvernement et en encourageant l'adoption et la promulgation de lois essentielles, notamment la révision et l'adoption de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques. Elle continuera de contribuer au renforcement des moyens d'action de la société civile et d'apporter un appui aux institutions publiques et locales, y compris les associations de femmes, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

Réalisations escomptée	Indicateurs de succès
2.1 Dialogue politique ouvert à tous et réconciliation nationale grâce à la prise en compte du quota de 30 % de femmes dans l'administration publique	2.1.1 Adoption d'un programme législatif arrêté d'un commun accord par le pouvoir exécutif et le Parlement 2.1.2 Maintien du nombre d'autorités locales et d'organisations de la société civile, notamment d'associations féminines, engagées dans le dialogue politique et la gestion et le règlement des conflits au niveau local (2015/16 : 50; 2016/17 : 50; 2017/18 : 50)

Produits

- Tenue de réunions bimensuelles avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique

- Appui à la recherche d'un consensus sur le programme législatif, en particulier s'agissant de la révision et de l'adoption de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques, de même que d'autres textes juridiques relatifs à la stabilité d'Haïti, notamment dans le cadre de réunions mensuelles avec les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, le pouvoir exécutif, et des représentants des partis politiques et de la société civile
- Appui à la recherche d'un consensus sur la création du conseil constitutionnel et du conseil électoral permanent, tels que prévus par la constitution, et en faveur d'autres mesures prises par les autorités pour améliorer la stabilité des institutions
- Renforcement de la coopération entre les branches exécutive, législative et judiciaire du Gouvernement
- Organisation d'un atelier dans 3 départements en collaboration avec les organisations de femmes et le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme, afin de valider les plans d'action départementaux sur les questions et les lois clefs ayant trait à la problématique hommes-femmes identifiées en 2016 et 2017
- Fourniture d'un appui technique aux organisations nationales de la société civile en vue de la constitution de 10 groupes de réflexion avec les autorités départementales et locales afin de renforcer et d'améliorer les liens entre la société et l'État, en plus de promouvoir un dialogue politique ouvert à tous
- Fourniture d'un appui technique, au moins une fois par trimestre, dans 2 départements pour l'organisation de tables rondes multisectorielles et/ou de consultations avec la société civile
- Conduite à l'échelle nationale d'une campagne d'information multimédia à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale, de la paix et de la promotion de la stabilité des institutions nationales, par une action de sensibilisation et d'éducation civique en utilisant divers outils de communication, y compris la radio FM de la MINUSTAH, les partenariats stratégiques et les médias nationaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement de la capacité des institutions de l'État à fournir des services aux niveaux central et local

2.2.1 Élaboration, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, d'un plan d'action qui tient compte de la problématique hommes-femmes pour faciliter la coordination centrale des délégations départementales

2.2.2 Mesures prises en vue de l'adoption d'une nouvelle loi électorale et de la création d'un conseil électoral permanent

Produits

- Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique pour élaborer la nouvelle loi électorale
- Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique pour définir la structure d'une institution électorale permanente et la mettre en place
- Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, de conseils au Conseil électoral en charge de la gestion des opérations électorales

- Conduite à l'échelle nationale d'une campagne d'information et de communication à l'appui de la participation des femmes et des jeunes au renforcement de la capacité de l'État, par une campagne de sensibilisation et d'éducation civique utilisant divers outils de communication, y compris les partenariats avec des entités nationales et les médias nationaux
- Organisation d'au moins 4 réunions d'appui technique à l'intention de la Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour promouvoir l'adoption de dispositions juridiques essentielles et aider au suivi des principales priorités en matière de gouvernance
- Organisation et tenue d'un atelier en coopération avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales afin d'élaborer un plan d'action sur l'administration départementale et la coordination des délégations départementales tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Exécution de 60 projets à effet rapide visant à renforcer la capacité de l'État d'assurer les services publics de base, à renforcer les structures de l'état de droit, à appuyer la participation de la société civile à la bonne gouvernance et à créer des occasions d'encourager la démocratie dans chacun des 10 départements, en concentrant davantage les efforts sur les zones proches des 2 bureaux régionaux

Facteurs externes

Les partis politiques, au pouvoir et d'opposition, s'engagent à faire progresser le calendrier législatif et à réaliser les priorités nationales. Les élections seront achevées avant le début de l'exercice budgétaire.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 2 (Gouvernance démocratique et légitimité de l'État)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Section des affaires politiques									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	2	1	9	6	–	15
Postes proposés 2017/18	–	1	5	2	1	9	6	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2016/17	–	1	2	2	5	10	39	1	50
Postes proposés 2017/18	–	1	2	2	5	10	38	1	49
Variation nette (voir tableau 5)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Groupe de la coordination régionale									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	7	1	11	20	4	35
Postes proposés 2017/18	–	–	3	7	1	11	19	4	34

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Variation nette (voir tableau 6)	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Section des affaires juridiques									
Postes approuvés 2016/17	-	-	3	1	1	5	2	-	7
Postes proposés 2017/18	-	-	3	1	1	5	2	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
Effectif approuvé 2016/17	-	2	15	12	8	37	67	5	109
Effectif proposé 2017/18	-	2	15	12	8	37	65	5	107
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Tableau 5

Ressources humaines : Section de la communication et de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Technicien de studio	Suppression	
Variation nette	-1		(Voir tableau 4)		

34. Dans le cadre de la restructuration de la Mission, comme expliqué au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste de technicien de studio (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme on le voit dans le tableau 5.

Tableau 6

Ressources humaines : Section des affaires civiles

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	
Variation nette	-1		(Voir tableau 4)		

35. Dans le cadre de la restructuration de la Mission, comme expliqué au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme le montre le tableau 6.

Composante 3 : État de droit et droit de l'homme

36. La composante 3 couvre les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement haïtien à mettre en place les institutions juridiques et judiciaires et les services pénitentiaires requis pour la protection et la défense des droits de l'homme. Elle comprend la Section des juridictions modèles, la Section de la responsabilité, de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, le Groupe de l'administration pénitentiaire et la Section des droits de l'homme.

37. La Mission s'efforcera de renforcer son action en faveur de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme à travers de nombreuses activités dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Elle aidera par ailleurs à renforcer les mécanismes de responsabilisation essentiels, dont le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'Inspection générale de la Police nationale, pour faire en sorte qu'ils opèrent dans le respect des normes internationales en matière de justice pénale internationale et de droits de l'homme. L'appui accordé au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à son bureau d'inspection du Parquet, ainsi qu'à la mise en place du programme national d'aide juridictionnelle, destiné notamment aux victimes de violence sexuelle et sexiste et aux femmes et aux enfants en détention provisoire prolongée, contribuera à l'amélioration des institutions judiciaires.

38. L'état de droit à Haïti ne pourra être renforcé sans la réforme du code pénal et du code de procédure pénale. Les opérations électorales sont censées être terminées avant le début de l'exercice 2017/18; la stabilité politique escomptée devrait alors permettre d'appliquer les lois réformées. La Mission contribuera à cet objectif en apportant des conseils techniques et en menant une vaste campagne d'information. La MINUSTAH continuera par ailleurs à œuvrer activement à l'amélioration du système judiciaire au sein des trois juridictions modèles des Cayes, de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince, pour augmenter le nombre d'audiences et diminuer en conséquence le nombre de prisonniers en détention provisoire. Les conditions de détention seront améliorées grâce à la rénovation des infrastructures carcérales et à l'intervention d'experts aux fins de l'application du plan d'action 2017-2018 de la Direction de l'administration pénitentiaire, basé sur le plan de développement stratégique 2017-2021 finalisé et approuvé. Un système électronique de gestion de données sera déployé dans six prisons avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du programme conjoint sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire des Nations Unies; il permettra d'améliorer les conditions carcérales et de préparer le terrain en vue d'un retrait éventuel de la Mission.

39. Les initiatives de la Mission, conjuguées à celles d'autres acteurs, devraient contribuer au renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies. À cette fin, la Mission veillera par ailleurs à coordonner la reprise du processus d'élaboration d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Progrès dans le renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels et amélioration de leur fonctionnement conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

3.1.1 Exercice par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de l'ensemble de ses fonctions de contrôle du système judiciaire et évaluation des juges (2016/17 : 0; 2017/18 : 20)

3.1.2 Enquêtes sur toutes les allégations portées contre des juges par le corps d'inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (2015/16 : 0; 2016/17 : 60; 2017/18 : 60)

3.1.3 Augmentation du nombre d'allégations de violations des droits de l'homme, de recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes, notamment de cas d'exploitation sexuelle, ayant fait l'objet d'une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale et donné lieu à une recommandation de sanctions (2015/16 : 150; 2016/17 : 200; 2017/18 : 250)

3.1.4 Augmentation du nombre d'enquêtes sur l'utilisation d'armes à feu par des agents de police, afin de déterminer si ce choix était justifié au titre du cadre réglementaire national (2016/17 : 0; 2017/18 : 25)

3.1.5 Augmentation du nombre de procédures judiciaires et de police relatives aux affaires de violations des droits de l'homme les plus graves perpétrées entre 1957 et 2004 (2015/16 : 0; 2016/17 : 1; 2017/18 : 2)

3.1.6 Amélioration de la capacité du bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la Justice et de la sécurité publique à procéder à des inspections au sein des tribunaux de première instance du pays (2017/18 : 5)

Produits

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques pour la planification et la réalisation d'inspections du bureau d'inspection du Parquet dans le cadre de 7 sessions de formation
 - Organisation dans chaque juridiction d'appel d'un atelier à l'intention des doyens de tous les tribunaux de première instance et d'un atelier régional à l'intention des juges de paix sur le processus d'évaluation
 - Tenue de réunions bimensuelles, organisation d'activités de sensibilisation et fourniture d'un appui en vue de la mise en œuvre du processus d'évaluation dans les 5 juridictions d'appel, et suivi concret de cette mise en œuvre dans les 3 juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)
 - Fourniture d'un appui technique pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre du programme de formation sur la problématique hommes-femmes et la justice destiné aux futurs magistrats et aux acteurs de l'appareil judiciaire
 - Activités de sensibilisation, dans le cadre de réunions mensuelles, auprès du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Gouvernement afin de veiller à ce que le Conseil s'acquitte de son rôle d'organe de contrôle des manquements des magistrats et enquête sur les allégations de violation des droits de l'homme, dont la communication d'informations sur les fautes commises par les juges à la demande de la commission de certification des juges
 - Surveillance de la situation des droits de l'homme, y compris des violations fondées sur le sexe et publication d'au moins un rapport sur la question
-

Autres produits proposés dans le cadre du programme provisoire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire :

- Recrutement de 2 experts pour faciliter l'actualisation du plan stratégique du Conseil supérieur et la tenue d'un atelier de trois jours en présence des cadres supérieurs du Conseil
- Organisation d'un atelier national sur le dialogue avec les juges
- Organisation d'un atelier de sensibilisation sur la problématique hommes-femmes et l'administration de la justice à l'intention des magistrats et des procureurs
- Fourniture d'une assistance technique pour poursuivre la mise en place d'un système d'évaluation des procureurs dans le cadre du programme provisoire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire
- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à l'Inspection générale de la Police nationale par la communication de rapports d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme et la tenue de réunions quotidiennes avec l'Inspecteur général principal, consacrées au suivi des violations alléguées des droits de l'homme, dont le recours illégal à la force meurtrière ou d'autres fautes présumées et, le cas échéant, au suivi des sanctions recommandées par l'Inspection générale
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques, dans le cadre de réunions bimensuelles, au bureau d'inspection du Parquet concernant la planification des inspections et la mise à disposition de fournitures de bureau et de fournitures informatiques
- Définition du mandat de la nouvelle structure du Conseil supérieur, de l'organigramme et du processus de recrutement correspondants
- Fourniture d'un appui technique au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour mettre en place un système d'évaluation des juges, actualiser leurs dossiers personnels et informatiser la procédure d'évaluation et recrutement d'un expert à cette fin
- Recrutement d'un expert aux fins de la création de la bibliothèque virtuelle du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire
- Organisation d'un atelier avec tous les acteurs concernés et fourniture d'un appui technique aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national pour le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin de remédier aux violations graves des droits de l'homme perpétrées entre 1957 et 2004
- Fourniture d'un appui aux organisations de la société civile pour documenter les violations graves des droits de l'homme perpétrées entre 1957 et 2004

Réalisations escomptées

3.2 Amélioration du fonctionnement des principales institutions de la justice, notamment le Ministère de la justice et de la sécurité publique, et des services de poursuites, et progrès dans la mise en place de tribunaux pour mineurs dans l'ensemble du pays et l'élaboration d'un programme national d'aide juridictionnelle

Indicateurs de succès

3.2.1 Mise en œuvre d'un programme national d'aide juridictionnelle pour les indigents, y compris les victimes de violence sexuelle et sexuelle et les femmes en détention provisoire prolongée

Produits

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques, dans le cadre de réunions bimensuelles, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme national d'aide juridictionnelle destiné notamment aux victimes de violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'aux femmes et enfants en détention provisoire prolongée

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès dans la mise au point, l'adoption et la mise en œuvre de réformes législatives essentielles

3.3.1 Adoption et application d'un nouveau code pénal et d'un nouveau code de procédure pénale et organisation d'une campagne de sensibilisation

3.3.2 Adoption et mise en œuvre de lois sur l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle et de l'institut médico-légal au titre de réformes législatives essentielles (2017/18 : 3)

3.3.3 Préparation et élaboration de la première politique des frontières haïtienne par la Commission technique des frontières interministérielle avec le soutien de la MINUSTAH

3.3.4 Élaboration d'au moins 4 protocoles en vue de la participation des principales institutions concernées par la gestion des frontières (police, douanes, immigration, agriculture)

3.3.5 Adoption par le Parlement d'un code législatif sur des questions relatives à l'enfance

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui techniques sur les questions relatives à la gestion des frontières dans le cadre de réunions hebdomadaires tenues avec le Secrétaire exécutif de la Commission technique des frontières et fourniture de services de conseil pendant 6 mois en vue de l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre des politiques relatives aux frontières
- Fourniture d'un appui et de conseils dans le cadre de réunions hebdomadaires en vue de l'élaboration d'un code législatif sur des questions relatives à l'enfance
- Organisation d'une campagne de communication et de sensibilisation, y compris la production d'au moins 5 programmes de télévision et de radio pour promouvoir le nouveau code pénal et le nouveau code de procédure pénale

Autres produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies intérimaire sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire :

- Fourniture d'un appui, dans le cadre de réunions bimensuelles, et de conseils techniques à la commission de réforme chargée de l'application du code pénal et du code de procédure pénale
- Fourniture d'un appui technique en recourant à des services de consultants aux fins de la formation d'au moins 100 membres du personnel judiciaire

- Fourniture d'un appui, dans le cadre de réunions bimensuelles, et de conseils techniques à la commission chargée de la réforme des lois relatives à l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle et de l'institut médico-légal
- Élaboration de la loi sur le fonctionnement du Bureau du Procureur et son règlement intérieur par des services de consultants
- Atelier de formation réservé aux avocats de 5 juridictions de la Cour d'appel et fourniture d'un équipement destiné à la commission d'aide juridictionnelle
- Mise au point de la loi sur l'expertise judiciaire, de la liste d'experts, du règlement intérieur de l'institut médico-légal et de la formation réservée aux coroners, aux acteurs responsables de la protection des scènes de crime et aux manipulateurs d'appareils médicaux
- Élaboration de la loi relative au règlement intérieur du Ministère de la justice et de la sécurité publique et organisation d'un atelier sur ladite loi
- Fourniture d'un appui logistique grâce à l'organisation de 8 ateliers réservés à 50 membres des barreaux, 20 inspecteurs judiciaires, 50 magistrats et 20 officiers de police judiciaire sur la teneur de la loi relative à l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle, de l'institut médico-légal et mise à disposition de fournitures de bureau et informatiques

*Réalisations escomptées**Indicateurs du succès*

3.4 Progrès dans la mise en place d'un système judiciaire efficace dans les 3 juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)

3.4.1 Renforcement de l'efficacité du système judiciaire dans les 3 juridictions modèles en augmentant le nombre d'audiences par an pour des affaires pénales à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-au-Prince (2015/16 : 250 à Cap-Haïtien, 250 aux Cayes et 350 à Port-au-Prince; 2016/17 : 300 à Cap-Haïtien, 300 aux Cayes et 420 à Port-au-Prince; 2017/18 : 310 à Cap-Haïtien; 310 aux Cayes et 430 à Port-au-Prince)

3.4.2 Augmentation du nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans les 3 juridictions modèles des Cayes, de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince (2015/16 : 210 à Cap-Haïtien, 162 aux Cayes, 1 155 à Port-au-Prince; 2016/17 : 252 à Cap-Haïtien, 195 aux Cayes et 1 270 à Port-au-Prince; à 2017/18 : 262 à Cap-Haïtien, 205 aux Cayes et 1 280 à Port-au-Prince)

3.4.3 Diminution de 35 % du nombre de prisonniers en attente de procès pendant plus de deux ans dans les 3 juridictions modèles (2015/2016 : 2 031; 2016/2017 : 1 321; 2017/2018 : 860)

3.4.4 Augmentation de 40 % du nombre d'affaires classées par les bureaux d'aide juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2015/16 : 91 à Cap-Haïtien, 67 aux Cayes; 2016/17 : 135 à Cap-Haïtien, 100 aux Cayes; 2017/18 : 189 à Cap-Haïtien, 140 aux Cayes)

3.4.5 Augmentation de 30 % du nombre de détenus (hommes et femmes) ayant accès à une aide juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2015/16 : 192 à Cap-Haïtien, 240 aux Cayes; 2016/17 : 288 à Cap-Haïtien, 360 aux Cayes; 2017/18 : 374 à Cap-Haïtien, 468 aux Cayes)

3.4.6. Augmentation de 20 % du nombre de victimes de violence sexuelle et sexiste qui reçoivent une assistance des bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes et de Cap-Haïtien (2015/16 : 25 à Cap-Haïtien, 0 aux Cayes; 2016/17 : 100 à Cap-Haïtien, 100 aux Cayes, 2017/18 : 120 à Cap-Haïtien, 120 aux Cayes)

Produits

- Fourniture d'un appui technique aux acteurs de l'appareil judiciaire dans les trois juridictions modèles sous la forme d'activités quotidiennes de sensibilisation, et suivi des audiences du tribunal
- Fourniture d'un appui technique aux bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes et de Cap-Haïtien consistant en l'identification des personnes placées en détention provisoire, la transmission des dossiers aux bureaux d'aide juridictionnelle et le suivi des activités de ces bureaux
- Fourniture d'un appui technique aux acteurs de l'appareil judiciaire sous la forme d'activités quotidiennes de sensibilisation en vue de la mise en œuvre effective de procédures de jugement immédiat
- Fourniture d'un appui technique consistant à passer en revue les nouveaux cas d'incarcération une fois par semaine afin de déterminer les affaires qui peuvent être traitées rapidement

Autres produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies intérimaire sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire :

- Fourniture d'une aide juridictionnelle aux victimes de violence sexuelle et sexiste dans les juridictions modèles des départements du Nord et du Sud, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle
- Fourniture d'un appui technique, tels que des services de consultant, aux fins de la mise en œuvre d'un projet dans une juridiction modèle (départements du Nord ou du Sud) sur la gestion du greffe et des éléments de preuve par le personnel de secrétariat et les membres du parquet et fourniture d'équipement pour le greffe afin de protéger les éléments de preuve et de mettre en place un système électronique de gestion des dossiers; formation spécifique des membres du personnel du tribunal de première instance concernés
- Fourniture d'une aide juridictionnelle aux indigents en détention provisoire et aux femmes et aux enfants dans les juridictions modèles des départements du Nord et du Sud, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle par 10 avocats et 24 avocats stagiaires à plein temps pendant 12 mois; fourniture d'une formation spécifique à 70 avocats stagiaires de deux bureaux d'aide juridictionnelle et acquisition de documents juridiques

Réalisations escomptées

Indicateurs du succès

3.5 Amélioration des infrastructures, des soins de santé et de l'assainissement dans le système pénitentiaire haïtien

3.5.1 Élaboration et mise en œuvre du plan d'action 2017/18 visant à renforcer l'efficacité de la Direction de l'administration pénitentiaire, conformément à son plan stratégique pour la période 2017-2021

3.5.3. Maintien du nombre d'instructions permanentes en application dans l'ensemble des prisons et conformité aux règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant le traitement des détenus (2015/16 : 14; 2016/17 : 14, 2017/18 : 14)

3.5.4. Mise en œuvre de la directive sur la prévention et la gestion des troubles mentaux dans six prisons

Produits

- Fourniture d'un appui technique à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre de 3 ateliers en présence de responsables de la Direction, des autorités nationales et des parties prenantes afin d'évaluer l'évolution de la nouvelle structure de la Direction de l'administration pénitentiaire et de l'aide nécessaire.
- Affectation quotidienne dans les prisons des 3 juridictions modèles de spécialistes des questions pénitentiaires de la Mission chargés d'apporter un appui consultatif et technique aux autorités nationales en vue d'assurer une gestion efficace des prisons
- Fourniture d'un appui à la mise en œuvre de la directive sur la prévention et la gestion des maladies mentales dans les prisons lors de 2 séances de formation et de 2 séances de sensibilisation destinées au personnel qualifié

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.6 Renforcement de l'efficacité des services correctionnels par la Direction de l'administration pénitentiaire

3.6.1 Mise en œuvre d'un plan d'action basé sur la directive sur l'égalité des sexes de la Direction de l'administration pénitentiaire au sein de toutes les prisons et de la direction

3.6.2 Augmentation du nombre de membres de l'administration pénitentiaire qui se sont perfectionnés grâce à une formation spécialisée (2016/17 : 79; 2017/18 : 209)

3.6.3 Mise en place d'une échelle de classement selon le niveau de sécurité des détenus dans 2 prisons

3.6.4 Mise en place de services de renseignement et de sécurité au siège de la Direction de l'administration pénitentiaire et dans toutes les prisons (2015/16 : 0; 2016/17 : 1; 2017/18 : 16)

3.6.5 Mise en œuvre du système d'identification automatique par empreintes digitales dans un plus grand nombre de prisons (2015/16 : 0; 2016/17 : 3, 2017/18 : 9)

Produits

- Réunions mensuelles pour sensibiliser les responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire à l'élaboration d'un plan d'action pour l'application de la politique en faveur de l'égalité des sexes de la Direction et les aider

- Organisation de 10 sessions de formation sur site sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'intention du personnel pénitentiaire
- Fourniture de conseils et d'une assistance techniques au personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire, dans le cadre de 6 réunions, sur la mise en place d'une échelle de classement selon le niveau de sécurité des détenus dans 2 prisons pilotes
- Organisation de 3 réunions avec la Direction de l'administration pénitentiaire afin de l'aider à mettre en place des services de renseignement et de sécurité dans 10 prisons

Autres produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies intérimaire sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire :

- Organisation de 2 sessions de formation pour 10 hauts responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire par session dans les domaines de la gestion et du leadership stratégiques, d'une session de formation pour 40 membres du personnel de direction en administration pénitentiaire, d'une session de formation pour 50 agents en gestion pénitentiaire de base et d'une session de formation pour 20 membres du personnel sur les compétences administratives
- Installation et mise en service du système électronique de gestion des données (AFIS) dans des établissements pénitentiaires à Arcahaie, Carrefour, Croix-des-Bouquets, Hinche, Mirebalais et Fort Liberté

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.7 Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

3.7.1. Augmentation du nombre de recommandations formulées par les instruments, mécanismes et organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris à l'issue de l'examen périodique universel, qui sont appliquées par le Gouvernement (2015/16 : 100; 2016/17 : 22; 2017/18 : 25)

3.7.2. Réponse favorable du Gouvernement haïtien à toutes les demandes de visite des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies (2015/16 : 2 : 2016/17 : 1; 2017/18 : 1)

3.7.3. Maintien au minimum du nombre de rapports que le Gouvernement haïtien n'a pas présenté en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de l'homme concernant les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations en regard des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (2015/16 : 1; 2016/17 : 1; 2017/18 : 1)

3.7.4. Reprise par le Gouvernement du processus d'élaboration et de lancement d'un plan d'action national définissant les obligations de l'État en matière des droits de l'homme

3.7.5. Les rapports à remettre aux mécanismes des droits de l'homme sont finalisés (2017/18 : 3)

Produits

- Organisation d'au moins 2 réunions avec les organismes publics, les pouvoirs législatif et judiciaire, l'Office de la protection du citoyen et les organisations de la société civile afin de veiller à la bonne coordination de la reprise de l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme et de faire le point sur les engagements pris par le Gouvernement haïtien concernant l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel et la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur la présentation des rapports aux organes conventionnels de défense de droits de l'homme, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels
- Organisation d'au moins 4 réunions avec les entités gouvernementales et/ou le Comité interministériel sur les droits de l'homme en vue de l'élaboration et de la présentation de rapports initiaux et/ou périodiques sur les instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par Haïti
- Organisation d'au moins une conférence de presse pour informer des visites des titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies et pour communiquer leurs conclusions sur la situation des droits de l'homme en Haïti
- Organisation d'au moins un atelier pour le lancement d'un plan national d'action sur les droits de l'homme à publier et à approuver par le Gouvernement

Autres produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies intérimaire sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire :

- Élaboration d'un plan visant à consigner les violations passées des droits de l'homme au moyen de la tenue de 2 réunions et de la constitution d'une base de données avec les acteurs nationaux dans le cadre du programme intérimaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire
- Dans le cadre de la célébration d'au moins une journée internationale des droits de l'homme, organisation d'activités de sensibilisation avec la participation d'organisations de jeunes et de femmes, notamment d'activités de communication avec des groupes de défense des droits de l'homme, diffusion d'émissions radiophoniques et télévisées et distribution de documents promotionnels, afin de renforcer les capacités en matière de sensibilisation des organisations de jeunes et de femmes dans le cadre du programme intérimaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

Facteurs externes

Les bailleurs de fonds continueront de fournir les financements nécessaires pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'état de droit. L'équipe de pays des Nations Unies renforcera son soutien au Gouvernement et au Parlement pour leur permettre de mettre en œuvre le programme de réformes en la matière et de respecter leurs engagements concernant la réforme de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire. Les institutions nationales de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit continuent d'enquêter résolument sur les violations des droits de l'homme et de coopérer s'agissant de prendre des mesures contre les membres de la police et les fonctionnaires soupçonnés de commettre de telles violations.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 3 (État de droit et droits de l'homme)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Section de la responsabilité, de l'appui institutionnel et de la réforme juridique									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	–	–	3	7	–	10
Postes proposés 2017/18	–	–	3	–	–	3	7	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des juridictions modèles									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	2	–	4	13	2	19
Postes proposés 2017/18	–	–	2	2	–	4	12	2	18
Variation nette (voir tableau 8)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	7	–	12	17	3	32
Postes proposés 2017/18	–	1	5	7	–	13	17	3	33
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Groupe de la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	4	1	6
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	3	1	5
Variation nette (voir tableau 11)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Groupe de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	2	–	3	6	1	10
Postes proposés 2017/18	–	–	1	2	–	3	6	1	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la gestion des frontières									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	–	–	3	2	–	5
Postes proposés 2017/18	–	–	3	–	–	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile					
Total										
Effectif approuvé 2016/17	–	1	15	11	–	27	49	7	83	
Effectif proposé 2017/18	–	1	15	11	–	27	47	7	81	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Tableau 8

Ressources humaines : Section des juridictions modèles

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	-1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
Variation nette	-1		(voir tableau 7)		

40. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 8.

Tableau 9

Ressources humaines : Section des droits de l'homme

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	+1	P-4	Conseiller pour la protection de l'enfance	Transfert	Origine : Groupe de la protection de l'enfance
Variation nette	+1		(voir tableau 7)		

41. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des droits de l'homme comprend 32 postes : 1 spécialiste principal des droits de l'homme (D-1), 1 spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5), 12 spécialistes des droits de l'homme (3 P-4, 5 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies), 8 spécialistes des droits de l'homme (adjoints de 1^{re} classe) (2 P-2 et 6 administrateurs recrutés sur le plan national), 3 spécialistes des droits de l'homme (adjoints de 2^e classe) (administrateurs recrutés sur le plan national), 2 assistants administratifs/assistants programme (agents des services généraux recruté sur le plan national), 4 assistants aux droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le mandat de la Section des droits de l'homme recouvre un appui au gouvernement haïtien et aux institutions et groupes haïtiens de

défense des droits de l'homme dans leurs efforts de promotion et de défense des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants, afin que les auteurs de violations des droits de l'homme soient tenus personnellement d'en répondre et que les victimes obtiennent réparation. Par ailleurs, la Section travaille en collaboration avec d'autres partenaires en vue d'offrir des services de conseil et d'assistance, dans la limite de ses capacités, au gouvernement haïtien en matière d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme, notamment des droits de l'enfant, et sur les violations du droit international humanitaire, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de mettre un terme à l'impunité.

42. Le mandat du Groupe de la protection de l'enfance consiste à diffuser les principes de protection de l'enfance dans toute la Mission et à coordonner ses activités de sensibilisation avec le Gouvernement afin de : a) garantir que les problèmes liés à la protection de l'enfance soient pris en compte et que tous les acteurs et mécanismes clés de la Mission adoptent une approche tenant compte de l'intérêt de l'enfant dans leurs tâches respectives; b) planifier et diriger tous les programmes de formation initiale ou spécialisée pour le personnel (militaires, civils et policiers) de manière à y intégrer la prise en compte des principes relatifs à la protection, aux droits et au bien-être des enfants; c) surveiller et signaler les graves violations des droits de l'enfant ou atteintes à ces droits; d) offrir son expertise technique aux interlocuteurs de la Mission, au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires pour l'élaboration de politiques et de stratégies visant à remédier aux problèmes relatifs à l'état de droit, notamment la traite des enfants, la situation des enfants touchés par la violence armée et la violence sexuelle, et la justice pour mineurs. Dans le cadre de la consolidation des activités de la mission, les activités liées au mandat sur la protection de l'enfance seront prises en charge par la Section des droits de l'homme. En conséquence, la MINUSTAH conservera un seul Conseiller pour la protection de l'enfance, plutôt qu'un groupe complet. Il est donc proposé de transférer un poste de Conseiller pour la protection de l'enfance (P-4) du Groupe de protection pour l'enfance à la Section des droits de l'homme, comme indiqué au tableau 9.

Tableau 10

Ressources humaines : Groupe de la protection de l'enfance

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	P-4	Conseiller pour la protection de l'enfance	Transfert	Destination : Section des droits de l'homme
Variation nette	-1		(voir tableau 7)		

43. Compte tenu du projet de consolidation des activités du Groupe de la protection de l'enfance, exposé au paragraphe 42, il est proposé de supprimer le Groupe de la protection de l'enfance et de transférer le poste de Conseiller pour la protection de l'enfance (P-4) à la Section des droits de l'homme, comme indiqué au tableau 10, afin de maximiser les synergies et de mettre à profit l'expertise disponible en matière de droits de l'homme.

Tableau 11
Ressources humaines : Groupe de la problématique hommes-femmes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	AN	Spécialiste adjoint de la problématique hommes-femmes	Suppression	Destination : Section des droits de l'homme
Variation nette	-1		(voir tableau 7)		

44. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste adjoint de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 11.

Composante 4 : appui

45. La composante Appui continuera de fournir à la Mission des services performants en matière de logistique, d'administration et de sécurité afin de l'aider à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 2 370 militaires, 1 600 membres d'unités de police constituées, 951 membres de la Police des Nations Unies et 50 spécialistes des questions pénitentiaires, ainsi qu'à 319 agents recrutés sur le plan international, 916 agents recrutés sur le plan national et 94 Volontaires des Nations Unies. La gamme de services proposés comprendra toutes les formes d'appui, notamment la gestion du personnel, l'administration, la gestion des marchés, les services financiers, la conformité avec les normes environnementales, la sécurité aérienne, les achats, le soutien psychosocial, l'aide sociale, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, l'informatique et les communications et les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission. En outre, la Mission poursuivra son action visant à sécuriser et à améliorer l'utilisation et le fonctionnement du progiciel de gestion intégré Umoja. Elle continuera également d'assurer des services de transport aérien sûrs, fiables, efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité, en améliorant l'intégration des moyens aériens militaires dans la planification des vols réguliers. Afin qu'elle se prête davantage aux comparaisons et que le principe de responsabilité s'y applique mieux, la composante a consolidé son cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Réalisations escomptées

4.1 Services d'appui à la Mission rapides, efficaces, efficaces et responsables

Indicateurs de succès

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2015/16 : 115 %; 2016/17 : ≥ 90 %; 2017/18 : ≥ 90 %)

4.1.2 Engagements de la période antérieure annulés, en pourcentage des engagements reportés

(2015/16 : 19,5 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 2017/18 : ≤ 5 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de vacance de postes autorisés soumis à un recrutement international (2015/16 : 14 %; 2016/17 : 13 %; 2017/18 : 13 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 %; 2016/17 : ≥ 30 %; 2017/18 : ≥ 32 %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 49; 2016/17 : ≤ 50; 2017/18 : ≤ 48)

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 404; 2016/17 : N/C; 2017/18 : ≤ 130)

4.1.7 Score global au tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2017/18 : 100 %)

4.1.8 Pourcentage de l'ensemble des problèmes liés à l'informatique et aux communications résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (élevée, moyenne, faible) (2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

4.1.9 Respect des dispositions de la politique de gestion du risque en matière de sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 65 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.10 Score global à l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions en fonction de 20 indicateurs de résultats de base (2015/16 : 1 403; 2016/17 : ≥ 1 800; 2017/18 : ≥ 1 800)

4.1.11 Pourcentage des membres du contingent logés dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes au 30 juin, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 100 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes des Nations Unies relatives aux rations en termes de livraison, de qualité et de gestion des stocks (2015/16 : 95 %; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 6 aéronefs (1 avion, 5 hélicoptères)
- Réalisation de 2 100 heures de vol prévues (600 par des prestataires du secteur privé, 1 500 par des prestataires du secteur militaire) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles, les missions d'observation, de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires
- Surveillance du respect des normes de sécurité aérienne pour 6 aéronefs et 103 aéroports, terrains d'aviation et sites de débarquement

Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière

- Prestation de services budgétaires, financiers et d'information financière pour un budget de 336,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Finalisation des états financiers annuels pour la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies

Services au personnel civil

- Prestation de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 329 membres du personnel civil (319 membres recrutés sur le plan international, 916 membres recrutés sur le plan national et 94 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des demandes d'indemnités, droits à prestations et avantages sociaux, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget et de suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués
- Organisation de sessions de formation en cours de mission à l'intention de 902 membres du personnel civil et appui à la formation hors mission de 48 membres du personnel civil
- Appui au traitement de 2 636 demandes de voyage l'intérieur de la zone de la mission et de 181 demandes de voyage à l'extérieur de la mission à des fins autres que la formation, ainsi que de 48 demandes de voyage à des fins de formation, présentées par des membres du personnel civil

Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 87 sites de la Mission dans 30 lieux différents
- Mise en œuvre de 11 projets d'entretien, de rénovation et d'aménagement, dont l'entretien de 10 kilomètres de route, d'un aérodrome et de 11 aires de poser d'hélicoptère

- Exploitation et entretien de 246 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 58 tours d'éclairage et de 16 génératrices de soudage, en plus d'un contrat de fourniture d'électricité passé avec le gouvernement local pour 2 sites
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (33 puits/trous de forage et 11 stations de traitement et de purification de l'eau) et assistance pour 32 installations appartenant aux contingents sur 19 sites, en complément des services assurés par 2 entrepreneurs locaux pour 2 sites et 1 prestataire gouvernemental pour 4 sites fournissant de l'eau brute et de l'eau potable
- Prestation de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 38 sites
- Prestation de services de nettoyage, de jardinage, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie sur 56 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 18 239 187 litres de carburant (1 071 031 destinés aux opérations aériennes, 3 108 156 aux transports terrestres et 14 060 000 pour les groupes électrogènes et autres installations) et des carburants et lubrifiants de l'ensemble des 20 points de distribution et des 4 installations de stockage

Services informatiques et télécommunications

- Fourniture, avec assistance, de 2 562 radios portatives, 759 radios mobiles pour véhicules, et 102 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien de 14 stations de radio FM et de 10 studios de production
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 9 microterminaux VSAT, 23 centraux téléphoniques, 100 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture, avec assistance, de 319 imprimantes et 2 041 ordinateurs destinés à un effectif moyen de 2 177 utilisateurs finals civils et en uniforme, et de 159 ordinateurs et 16 imprimantes pour la connectivité des membres du contingent, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 19 réseaux locaux et 18 réseaux longue portée sur 19 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une superficie de 27 750 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 29 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (3 centres de consultation de niveau I et 1 dispensaire), appui à des installations médicales appartenant aux contingents (18 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau II et 2 dispensaires), sur 25 sites, et gestion d'arrangements contractuels conclus avec 1 hôpital de niveau III
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 1 installation médicale de niveau II et 1 de niveau III sur 2 sites à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui en matière de planification et d'achat de biens et de produits de base d'un montant d'environ 36,4 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution d'un maximum de 12 000 tonnes de marchandises dans la zone de mission
- Gestion, comptabilité et information financière pour les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que le matériel, en deçà du seuil correspondant à un coût historique total de 216,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 4 921 militaires et membres de la police (63 officiers d'état-major et 2 307 membres du contingent, 951 membres de la Police des Nations Unies, et 1 600 unités de police constituées) et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection, vérification et communication des informations relatives à la conformité du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome de 21 unités (militaires et unités de police constituées) sur 26 sites
- Approvisionnement et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 3 899 soldats et agents d'unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes de remboursement et de droits à prestations pour un effectif moyen de 4 517 militaires et membres des services de police et 43 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 948 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et 61 demandes de voyages à l'extérieur de la zone de la mission à des fins autres que la formation

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 679 véhicules appartenant à l'ONU (558 véhicules légers, 100 véhicules à usage spécial, 6 ambulances, 15 véhicules blindés) ainsi que 61 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages, 3 ateliers d'entretien et de réparation automobile, et prestation de services de transport, de sécurité routière et de navette

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission
- Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, et notamment pour 150 logements
- Organisation de 18 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Initiation à la sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention des nouveaux arrivants
- Organisation de stages de formation sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 200 membres du personnel

Déontologie et discipline

- Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en matière de déontologie et de discipline en trois volets pour tout le personnel (militaires, policiers et civils) associant prévention des fautes, application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, activités de communication et mesures de réparation, notamment par l'assistance aux victimes

VIH/sida

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Force
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent affecter la capacité de la Mission à exécuter les produits prévus, notamment : l'évolution de la situation politique, sécuritaire, économique et humanitaire; des cas de force majeure; des modifications apportées au mandat au cours de la période considérée; le non-respect par le gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut de la mission

Tableau 12
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	6	43	50	168	2	220
Postes proposés 2017/18	–	–	1	5	43	49	163	2	214
Variation nette (voir tableau 13)	–	–	–	(1)	–	(1)	(5)	–	(6)
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	7	13	26	26	2	54
Postes proposés 2017/18	–	1	4	7	13	25	26	2	53
Variation nette (voir tableau 14)	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Services administratifs									
Postes approuvés 2016/17	–	–	5	3	14	22	162	9	193
Postes proposés 2017/18	–	–	5	3	14	22	160	9	191
Variation nette (voir tableaux 15 et 16)	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile					
Services d'appui intégrés										
Postes approuvés 2016/17	–	–	11	20	78	109	400	51	560	
Postes proposés 2017/18	–	–	11	20	78	109	395	51	555	
Variation nette (voir tableaux 17 à 22)	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)	
Total										
Effectif approuvé 2016/17	–	1	22	36	148	207	756	64	1 027	
Effectif proposé 2017/18	–	1	21	35	148	205	744	64	1 013	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(12)	–	(14)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 12 postes

Tableau 13

Ressources humaines : Section de la sécurité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	P-3	Coordonnateur	} Suppression	
	-5	GN	Agents de sécurité sur le terrain		
Variation nette	-6		(voir tableau 12)		

46. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste de coordonnateur (P-3) et 5 postes d'agents de sécurité sur le terrain (agents des services généraux recrutés sur le plan national), comme indiqué au tableau 13.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 14

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	-1	P-4	Conseiller pour la lutte contre le VIH	Transfert	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
Variation nette	-1		(voir tableau 12)		

47. La raison du transfert proposé d'un poste de conseiller pour la lutte contre le VIH (P-4), comme indiqué au tableau 14, est expliquée aux paragraphes 26 et 27 du présent rapport.

Services administratifs

Tableau 15

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Bureau du Chef des services administratifs

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant de secrétariat	Suppression	
Variation nette	-1		(voir tableau 12)		

48. Dans le cadre de la consolidation de la Mission et au vu des gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en service d'Umoja (voir paragraphe 14 du présent rapport), il est proposé de supprimer un poste d'assistant de secrétariat (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Tableau 16

Ressources humaines : Section du personnel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Variation nette	-1		(voir tableau 12)		

49. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, et au vu des gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en service d'Umoja (voir paragraphe 14 du présent rapport), il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 16.

Services d'appui intégrés

Tableau 17

Ressources humaines : Section de la gestion du matériel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant à la cession du matériel	Suppression	
Variation nette	-1		(voir tableau 12)		

50. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la cession du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 17.

Section du génie

Tableau 18

Ressources humaines : Groupe de l'eau et de l'assainissement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant (approvisionnement en eau et assainissement)	Réaffectation	Origine : Section des transports aériens
Variation nette	+1		(voir tableau 12)		

51. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de l'eau et de l'assainissement comprend 12 postes : 1 ingénieur eau et assainissement (P-3), 1 technicien du génie (service mobile), 6 assistants (eau et assainissement) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 plombiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 ingénieur du génie civil (eau et assainissement) (Volontaires des Nations Unies). Le Groupe de l'eau et de l'assainissement est chargé d'analyser, de planifier, de concevoir, de construire et de gérer les systèmes de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, notamment le pompage, la collecte, le traitement, la distribution et le déversement. Avec les effectifs actuels, le Groupe de l'eau et de l'assainissement peine à entretenir les 28 stations d'épuration et 11 stations de traitement des eaux et à garantir la distribution d'eau aux 14 sites militaires, 11 sites des unités de police constituées, 41 locaux de la Police des Nations Unies et 13 locaux hébergeant le personnel civil.

52. Dans le cadre de la poursuite de la consolidation de la Mission et au vu de l'importance que revêtent les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la MINUSTAH modifiera le mode d'affectation de ses ressources en analysant les gains d'efficacité et en réorganisant le travail de la Section des transports aériens sans toutefois mettre en péril son efficacité. À cet effet, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux opérations aériennes à la Section du génie du Groupe de l'eau et de l'assainissement et de le convertir en poste d'assistant (approvisionnement en eau et assainissement). Le titulaire assurera les services relatifs au traitement des déchets et des eaux, notamment en établissant, en temps utile, les demandes d'achat pour les pièces détachées, les produits chimiques et les réactifs destinés au traitement des eaux, en mettant en œuvre les mesures dictées par les rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels des opérateurs des stations d'épuration, en veillant à ce que les stations d'épuration subissent des réparations en tant que de besoin, en assurant la mise hors service/la remise en service des stations d'épuration et en supervisant les livraisons des camions-citernes à eau ainsi que les opérations des camions de vidange.

Tableau 19
Ressources humaines : Section des transports aériens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation	Destination : Groupe de l'eau et de l'assainissement
Variation nette	-1		(voir tableau 12)		

53. Dans le cadre de la poursuite de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 52 du présent rapport, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux opérations aériennes au Groupe de l'eau et de l'assainissement, comme indiqué au tableau 19.

Tableau 20
Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Posts	+1	SM	Agent chargé du contrôle des mouvements	} Réaffectation	Origine : Section des transports
	+15	GN	Chauffeurs de véhicules lourds		
	-1	AN	Agent chargé du contrôle des mouvements	Suppression	
Variation nette	+15		(voir tableau 12)		

54. La dotation en effectifs approuvée pour la Section du contrôle des mouvements comprend 36 postes : 1 chef de la section du contrôle des mouvements (P-4), 2 agents chargés du contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), 32 assistants au contrôle des mouvements (4 agents du Service mobile, 26 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section du contrôle des mouvements est chargée de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre du déploiement, de la relève et du rapatriement des militaires et des membres d'unités de police constituées ainsi que du déploiement et du rapatriement du matériel appartenant aux contingents et aux unités de police constituées depuis le site de déploiement dans la zone de la mission vers leur pays d'origine. La Section est chargée de coordonner le déplacement efficace, effectif et en toute sécurité d'environ 15 000 passagers et 2 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission à l'aide d'un appareil affrété pour de longues durées et d'un ensemble de véhicules et de navires appartenant à l'Organisation ou loués.

55. Dans le souci de rationaliser la gestion des activités de contrôle des mouvements et d'optimiser la communication de manière à améliorer la coordination et la réactivité de la Section du contrôle des mouvements, il est proposé d'intégrer le Groupe d'attribution des véhicules lourds, qui relève actuellement de la Section des transports, à la Section du contrôle des mouvements.

Cette réorganisation permettra à la Section des transports de concentrer ses efforts et ses ressources sur sa mission principale qui est l'entretien courant des véhicules, tout en permettant au Contrôle des mouvements de coordonner le transport des marchandises dans la zone de la mission. À cet égard, il est proposé de transférer un poste d'agent chargé du contrôle des mouvements (Service mobile) et 15 postes de chauffeur de véhicules lourds, comme indiqué au tableau 20, de la Section des transports à la Section du contrôle des mouvements.

56. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste d'agent chargé du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 20.

Tableau 21
Ressources humaines : Section des transports

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Technicien automobile	} Suppression	Destination : Section du contrôle des mouvements
	-1	GN	Chauffeur de véhicule léger		
	-1	SM	Assistant (transports)	} Réaffectation	
	-15	GN	Conducteurs de véhicules utilitaires lourds		
Variation nette	-18		(voir tableau 12)		

57. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste de technicien automobile (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste de conducteur de véhicule léger (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 21.

58. Le transfert des 16 postes figurant au tableau 21 est exposé aux paragraphes 54 et 55 du présent rapport.

Tableau 22
Ressources humaines : Section des approvisionnements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Conseiller pour la protection de l'enfance	Suppression	
Variation nette	-1		(voir tableau 12)		

59. Dans le cadre de la consolidation de la Mission et au vu des gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en service d'Umoja, comme exposé au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 22.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16) (1)	Montant alloué (2016/17) (2)	Dépenses prévues (2017/18) (3)	Variation	
				Montant (4)=(3)-(2)	Pourcentage (5)=(4)÷(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	76 584,7	72 541,7	76 741,0	4 199,3	5,8
Police des Nations Unies	45 867,3	50 172,9	36 921,7	(13 251,2)	(26,4)
Unités de police constituées	51 235,8	51 388,4	54 720,0	3 331,6	6,5
Total partiel	173 687,8	174 103,0	168 382,7	(5 720,3)	(3,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	63 601,2	57 286,3	57 788,6	502,3	0,9
Personnel recruté sur le plan national	25 210,4	20 874,4	18 530,1	(2 344,3)	(11,2)
Volontaires des Nations Unies	5 202,0	6 052,0	4 675,3	(1 376,7)	(22,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	653,1	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	2 655,2	2 920,2	2 650,5	(269,7)	(9,2)
Total partiel	97 321,9	87 132,9	83 644,5	(3 488,4)	(4,0)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1 023,7	1 300,3	1 195,4	(104,9)	(8,1)
Voyages	3 467,2	2 732,6	2 316,3	(416,3)	(15,2)
Installations et infrastructures	25 603,4	38 636,3	33 558,2	(5 078,1)	(13,1)
Transports terrestres	5 339,3	4 407,6	4 238,4	(169,2)	(3,8)
Opérations aériennes	11 161,1	8 116,7	8 148,4	31,7	0,4
Transports maritimes ou fluviaux	335,3	–	–	–	–
Communications	5 890,8	7 092,1	6 507,4	(584,7)	(8,2)
Informatique	7 730,0	5 777,3	5 344,6	(432,7)	(7,5)
Santé	954,6	1 565,1	1 387,9	(177,2)	(11,3)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	18 490,2	12 062,8	18 878,6	6 815,8	56,5
Projets à effet rapide	3 999,8	3 000,0	3 000,0	–	–
Total partiel	83 995,4	84 690,8	84 575,2	(115,6)	(0,1)
Montant brut	355 005,1	345 926,7	336 602,4	(9 324,3)	(2,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 798,2	8 406,5	8 107,8	(298,7)	(3,6)
Montant net	345 206,9	337 520,2	328 494,6	(9 025,6)	(2,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	355 005,1	345 926,7	336 602,4	(9 324,3)	(2,7)

B. Contributions non budgétisées

60. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	2 921,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	2 921,4

^a Représente la valeur estimative des dispenses de frais de départ/taxes d'aéroport, de redevances d'atterrissage et de droits de douane.

C. Gains d'efficience

61. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Communications commerciales	79,2	Une amélioration tangible de l'infrastructure de liaisons hertziennes propre à la Mission lui permettra d'être moins dépendante des liaisons régionales louées
Génie	123,9	Le tri et le recyclage des déchets solides à la source permettraient de réduire d'environ 3 698 m ³ le volume de déchets solides à collecter par le contractant aux fins d'évacuation, entraînant ainsi une réduction des coûts
Valorisation des avantages découlant d'Umoja	54,5	Il est proposé de supprimer trois postes dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des services administratifs et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Total	257,6	

D. Taux de vacance

62. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	1,9	3,0	3,0
Police des Nations Unies	18,9	12,0	35,0
Unités de police constituées	(3,1)	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,0	13,0	13,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,8	16,0	12,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12,0	11,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	15,5	10,0	15,0
Personnel fourni par des gouvernements	6,0	8,0	14,0

63. Les taux de vacance de postes proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte des déploiements récents. Les taux de vacance de postes proposés pour le personnel civil tiennent compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas d'occupation des postes observés dans le passé et des changements proposés en termes d'effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

64. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 36 877 100 dollars des États-Unis et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	12 940,3	8 254,6	21 194,9
Soutien logistique autonome	9 690,4	5 991,8	15 682,2
Total	22 630,7	14 246,4	36 877,1
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>

A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} octobre 2016	–
-----------------------	-----	------------------------------	---

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
Usage opérationnel intensif	1,7	1 ^{er} octobre 2016	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,9	1 ^{er} octobre 2016	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,3-5,8		

F. Formation

65. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	78,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	539,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	381,9
Total	999,6

66. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	230	823	238	690	2 028	664	339	597	764
Formation externe ^a	50	55	27	16	28	21	–	–	–
Total	280	878	265	706	2 056	685	339	597	764

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

67. La diminution du nombre de participants aux activités de formation interne et externe destinées au personnel civil s'inscrit dans le cadre de la consolidation en cours de la Mission. L'augmentation du nombre proposé de participants concernant la formation interne des militaires et du personnel de police s'explique principalement par la nécessité de dispenser des cours de langue française au

personnel de police afin d'améliorer leur capacité à communiquer avec la population locale.

G. Programme de lutte contre la violence de proximité

68. Les dépenses prévues au titre du programme de lutte contre la violence de proximité pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	5 000,0
Total	5 000,0

69. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSTAH continuera de mettre à profit ses domaines de compétence traditionnels pour contribuer au développement des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, en vue de renforcer les capacités des collectivités et des entités nationales ciblées afin qu'elles puissent administrer les programmes visant à atténuer la violence de proximité. Les projets de lutte contre la violence de proximité contribueront à garantir davantage de stabilité et de sécurité en encourageant les collectivités et les autorités locales à coopérer avec la police, à instaurer un dialogue sur les menaces qui pèsent sur leur sécurité et à identifier ensemble des solutions durables financées par l'État et mises en œuvre par les collectivités. Parallèlement, le programme continuera de favoriser la cohésion sociale, d'atténuer les risques de conflit au sein des collectivités susceptibles d'être prises pour cibles par les bandes armées, de faciliter l'amélioration des conditions de sécurité dans les zones touchées par la criminalité et de permettre la réinsertion des groupes marginalisés. Les activités de lutte contre la violence de proximité viseront à renforcer les partenariats avec les autorités locales, les groupes et les dirigeants locaux, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour préparer le transfert du programme de lutte contre la violence de proximité, permettant ainsi la transmission durable et responsable de la programmation et des connaissances aux entités nationales, à qui il incombe de renforcer l'engagement et la cohésion des collectivités dans les zones urbaines touchées par la violence, de façon à ne pas créer un vide dangereux qui risquerait de réduire à néant les avancées capitales réalisées sur le plan de la sécurité et du développement grâce au programme.

70. La Mission élaborera et mettra en œuvre 27 projets comme suit : a) cinq projets à forte intensité de main-d'œuvre qui offriront une activité rémunérée aux jeunes et adultes des deux sexes dans les quartiers à forte criminalité de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince; b) quatre projets de création d'emplois et d'entreprises destinés à 500 jeunes et femmes de Cap-Haïtien, de Port-au-Prince ou des deux localités; c) trois projets portant sur la sécurité et la stabilité, destinés à créer un environnement plus sûr dans les quartiers à forte criminalité de Cap-Haïtien ou de Port-au-Prince, ou des deux localités; d) trois projets de formation professionnelle à l'intention des jeunes vulnérables et des détenus à Cap-Haïtien ou à Port-au-Prince,

ou des deux localités; e) trois projets de prévention des violences sexistes, à l'intention des jeunes vulnérables, et de protection de l'enfance, à l'intention des femmes victimes de violence et des jeunes exposés à la toxicomanie et à l'alcoolisme, à Cap-Haïtien ou à Port-au-Prince, ou dans les deux localités; f) cinq projets d'appui à la gouvernance démocratique, à la légitimité de l'État et aux jeunes en conflit avec la loi à Cap-Haïtien, à Port-au-Prince ou dans les deux localités; g) un projet de sensibilisation et de médiation au niveau local, l'objet étant d'appuyer l'action des instances locales et d'intensifier la coordination entre les autorités locales, les collectivités et les autres acteurs nationaux et internationaux; h) deux campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale à Cap-Haïtien et à Port-au-Prince, en vue de réduire le nombre des actes de violence; et i) un projet de suivi et d'évaluation axé sur les retombées du programme de lutte contre la violence de proximité et le recensement des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques.

H. Projets à effet rapide

71. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant et nombre effectifs)	3 999,8	80
Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (montant et nombre approuvés)	3 000,0	60
Du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (montant et nombre proposés)	3 000,0	60

72. Dans le cadre de la poursuite de la consolidation de la Mission, le programme de projets à effet rapide demeurera une composante clef de la phase de transition. Le programme continuera d'atténuer les effets du retrait de la Mission et de faciliter le transfert de compétences aux autorités haïtiennes, aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires.

73. Pendant l'exercice 2017/18, la Mission continuera d'appuyer l'action du Gouvernement haïtien visant à renforcer la bonne gouvernance, la démocratie et l'extension de l'autorité de l'État, grâce à la mise en œuvre de 60 propositions de projets. Les projets à effet rapide permettront de soutenir les organisations de la société civile en vue de promouvoir le dialogue national et d'améliorer les moyens de subsistance à travers des activités de création d'entreprises qui contribueront au développement économique. Des projets liés à la santé et à l'hygiène seront également mis en œuvre dans le cadre du programme, notamment l'approvisionnement en eau salubre et la lutte contre le choléra. En outre, le programme continuera d'aider le Gouvernement à assurer les services publics, notamment en facilitant l'accès de millions de Haïtiens à l'eau potable.

I. Autres activités de programme

74. Les dépenses prévues au titre des activités de programme pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, en appui à la sécurité et à la stabilité ainsi

que dans le cadre des composantes état de droit et droits fondamentaux, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Montant prévu pour améliorer la sûreté et la sécurité dans tout le pays	1 000,0
Montant prévu pour promouvoir un système judiciaire plus efficace, plus rationnel et plus transparent qui respecte les droits de l'homme;	2 935,5
Montant prévu pour améliorer l'accès à la justice grâce à la prestation de services juridiques et à la sensibilisation aux droits de chacun.	500,0
Total	4 435,5

75. Dans sa résolution 2313 (2016), le Conseil de sécurité a souligné qu'il fallait continuer de renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire haïtiens pour améliorer l'intégration et la cohérence du secteur de la sécurité, noté la lenteur des progrès enregistrés dans le domaine du renforcement de l'état de droit et demandé aux autorités haïtiennes de poursuivre leurs efforts en vue de renforcer les institutions garantes de l'état de droit et de mettre fin à l'impunité. Les activités de programme proposées s'inscrivent dans le cadre des missions et activités relevant de la MINUSTAH, consistant à appuyer la création et le maintien des conditions nécessaires pour parvenir à une société fondée sur l'état de droit et les principes d'égalité des sexes et de droits fondamentaux et pour améliorer la confiance de la population dans les institutions garantes de l'état de droit.

76. Outre le programme et les projets à effet rapide de lutte contre la violence de proximité décrits dans les parties II.G et II.H ci-dessus, la MINUSTAH continuera de mettre en œuvre le programme provisoire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire. Le programme a été élaboré dans le cadre de la phase de transition et de consolidation de la Mission pour assurer un transfert progressif et sans heurt de la gestion et de la mise en œuvre de ses activités vers les partenaires nationaux et pour veiller à ce que l'appui fourni dans les domaines de l'état de droit soit plus cohérent et s'appuie sur les points forts de l'expertise des organismes des Nations Unies.

77. Les activités du programme intérimaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire pour l'exercice 2017/18 sont destinées à tirer parti des principales réalisations du programme pendant l'exercice 2016/17 et à les consolider, ainsi qu'à renforcer le partenariat entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies concernant des activités clés relatives à l'état de droit. Les activités proposées permettraient : a) de promouvoir de meilleures conditions de sécurité en Haïti; b) de promouvoir un système judiciaire efficace, rationnel et transparent, qui respecte les droits de l'homme; et c) d'améliorer l'accès à la justice et la sensibilisation aux droits de chacun. Le programme conjoint continuera de fournir un appui à la Commission chargée de la réforme pénale, au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et au Ministère de la justice et de la sécurité publique. Il traitera également des questions liées à la détention provisoire, à fournissant un appui à des juridictions modèles à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-au-Prince.

III. Analyse des variations¹

78. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	4 199,3	5,8 %

• Paramètres budgétaires : modification du taux de remboursement au titre des contingents

79. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation prévue des frais de remboursement au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, étant donné l'évolution actuelle des dépenses pour l'exercice 2016/17; et b) l'incidence de la hausse du taux unique de remboursement des dépenses des contingents à partir du 1^{er} juillet 2017, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, qui est fixé à 1 410 dollars par mois alors qu'il était de 1 365 dollars par mois dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation est en partie compensée par l'application d'un taux d'indisponibilité et de non-déploiement plus élevé que prévu dans le calcul des coûts du remboursement au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, par rapport au taux appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(13 251,2)	(26,4 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

80. La baisse des crédits demandés résulte principalement de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (35 %) que le taux appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17 (12 %). Suite au succès du processus électoral en Haïti, l'on envisage de réduire progressivement le nombre d'agents de police, dans la mesure où il est prévu que la Mission ne conserve que les agents disposant de compétences particulières pour continuer à encadrer les agents de police haïtiens.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	3 331,6	6,5 %

• Paramètres budgétaires : modification du taux de remboursement au titre des contingents

81. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par l'augmentation prévue des frais de remboursement au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, étant donné l'évolution actuelle des dépenses pour l'exercice 2016/17, et par l'incidence de la hausse du taux unique

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

de remboursement pour les dépenses relatives aux membres de police à partir du 1^{er} juillet 2017, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, qui est fixé à 1 410 dollars par mois alors qu'il était de 1 365 dollars par mois dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	502,3	0,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

82. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse du taux des dépenses communes de personnel (89,6 % contre 81,1 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17), en raison de l'augmentation prévue des indemnités liées à la cessation de service du personnel. Cette augmentation est en partie compensée par la proposition de suppression d'un poste d'agent recruté sur le plan international (P-3) et par l'application d'un taux d'indemnité de poste inférieur aux prévisions (39,8 % contre 41,9 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 344,3)	(11,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

83. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la proposition de suppression de 16 postes d'agents recrutés sur le plan national qui sont vacants depuis plus de deux ans, et par l'application d'un taux de change de 66,98 gourdes haïtiennes pour un dollar des États-Unis contre 57,01 gourdes pour un dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 376,7)	(22,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

84. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'interruption du versement de certaines prestations aux Volontaires des Nations Unies, notamment le complément « bien-être » et l'indemnité de réinstallation, suite à la modification du classement des lieux d'affectation de Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Jacmel de la catégorie D à la catégorie C, à partir du 1^{er} janvier 2016.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(269,7)	(9,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

85. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 14 % contre 8 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17, dans le cadre de la consolidation en cours de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(104,9)	(8,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

86. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le recours aux capacités internes pour de nombreuses activités de formation.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(416,3)	(15,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

87. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par la baisse du nombre de voyages prévus pour l'exercice 2017/2018 (3 826 voyages contre 5 169 voyages prévus au budget approuvé pour l'exercice 2016/17), dans le cadre de la consolidation en cours de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(5 078,1)	(13,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

88. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) les coûts afférents aux services de maintenance et de sécurité fournis par des vacataires, initialement inscrits au budget approuvé pour 2016/17 à la rubrique Installations et infrastructures, qui ont été imputés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers; et b) la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, qui s'explique principalement par une consommation inférieure aux prévisions (14,1 millions de litres contre 15,7 millions de litres prévus au budget approuvé pour 2016/17, en fonction de l'évolution de la consommation observée pendant les exercices précédents), et par un prix du carburant inférieur aux prévisions (0,64 dollar le litre contre 0,68 dollar le litre prévu dans le calcul des frais de carburant dans le budget approuvé pour 2016/17). Cette diminution est en partie compensée par les dépenses liées à la proposition de restauration, à la fin du bail, de deux locaux loués pour les remettre en état conformément aux termes du contrat de location, et par les dépenses liées à la proposition de services de construction liés à la réinstallation de certaines sections dans le cadre de la consolidation en cours des locaux de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(169,2)	(3,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

89. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre des services de maintenance compte tenu de l'évolution des dépenses observée pendant l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Communications	(584,7)	(8,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

90. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) la réduction des coûts des communications par réseaux commerciaux en raison d'une réduction des coûts mensuels des répéteurs de satellite et des coûts des services de communication mobile étant donné l'optimisation continue de l'utilisation des téléphones portables grâce à la limitation des services d'itinérance; b) la baisse prévue de la consommation de pièces de rechange et de fournitures pour les communications, d'après les tendances observées les années précédentes et l'utilisation prévue des stocks acquis lors d'exercices antérieurs; et c) l'absence de dépenses engagées au titre des fournitures nécessaires à l'information, qui sont incluses dans l'acquisition de services d'information sans frais supplémentaires. Cette diminution est en partie compensée par la hausse des dépenses engagées au titre des services de maintenance des équipements et d'assistance aux communications, en raison de l'augmentation du prix mensuel de l'accès aux technologies de radiodiffusion numérique mondiale (1742 dollars l'unité contre 420 dollars appliqués dans le budget approuvé pour 2016/17 pour le calcul des services d'appui à la commutation centralisée Tetra).

	<i>Variation</i>	
Informatique	(432,7)	(7,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

91. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par le fait que les stocks existants devraient suffire à couvrir certains besoins de l'exercice, ce qui entraîne une diminution des dépenses engagées au titre des pièces de rechange et des fournitures. Cette diminution est en partie compensée par la proposition d'acquisition d'ordinateurs et de matériel informatique destinés à remplacer le matériel ancien.

	<i>Variation</i>	
Santé	(177,2)	(11,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par la baisse des taux d'évacuation sanitaire d'après les termes du contrat, par le fait qu'aucun équipement médical ne soit nécessaire et par la baisse des dépenses au titre des fournitures médicales car les stocks actuels sont suffisants pour satisfaire aux besoins en équipements et fournitures pour l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	6 815,8	56,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

93. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par les coûts afférents aux services de maintenance et de sécurité fournis par des vacataires, initialement inscrits au budget approuvé pour 2016/17 aux rubriques Installations et infrastructures et Transports terrestres, qui ont finalement été comptabilisés au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

94. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 336 602 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 28 050 200 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/276, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Mesures prises

La MINUSTAH continue de réorganiser ses effectifs, conformément au plan de consolidation de la Mission et aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil. Au cours des trois dernières années, la Mission a considérablement réduit ses effectifs. Sur les 17 postes dont la suppression est proposée au cours de l'exercice 2017/18, 13 sont des postes de personnel d'appui, ce qui améliorera le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui.

L'incertitude quant à l'avenir de la Mission fait obstacle à la réduction des délais de recrutement. La MINUSTAH s'emploie de son mieux à pourvoir le poste vacant à la Section des ressources humaines, ce qui lui permettra de mieux répondre aux problèmes de recrutement dans d'autres sections. Tous les avis de vacance de poste, y compris ceux concernant les postes temporaires, sont désormais publiés sur Inspira, ce qui a rendu la procédure de recrutement plus transparente.

Décision ou demande

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Mesures prises

En juillet 2013, le poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes a été rattaché au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, permettant ainsi de renforcer l'intégration de l'égalité des sexes et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans l'ensemble des interventions et des procédures de la Mission.

Concernant la représentation des femmes aux postes de niveau élevé, au 30 juin 2016, 33,3 % des membres du personnel de la Mission recruté sur le plan international occupant des postes P-5 et de rang supérieur étaient des femmes; c'est le cas de la Représentante spéciale du Secrétaire général. La Mission poursuit ses efforts de promotion des femmes aux postes de niveau élevé. Au 30 juin 2016, les femmes représentaient 25,1 % du personnel civil, contre 22,4 % l'année précédente. L'augmentation la plus importante a porté sur la proportion de postes d'administrateur recruté sur le plan national et de fonctionnaire recruté sur le plan international (de la classe P-5 ou de rang supérieur), occupés par des femmes, qui est passée respectivement de 19 à 33,3 % et de 21 à 33,3 %. La Mission a également continué d'encourager et de promouvoir une meilleure représentation des femmes parmi le personnel en tenue.

Lorsqu'elle le peut, la Mission continue de regrouper ses locaux afin de réduire son empreinte environnementale en Haïti. Pour ce qui est de la gestion des déchets, la Mission poursuit, dans tous ses locaux, le tri, à la source, des déchets biodégradables et non dégradables, à des fins de recyclage, de réduction ou de réutilisation. Elle continue également d'exploiter ses systèmes d'éclairage à l'énergie solaire et ses systèmes photovoltaïques.

Décision ou demande

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Mesures prises

Par l'intermédiaire du Centre d'opérations conjoint et en coordination avec d'autres sections intéressées, la Section de la sécurité a participé à l'élaboration de plans d'intervention en cas d'accidents à lourd bilan humain. Il a également réalisé des exercices conjoints. En outre, la MINUSTAH a formé les agents de la sécurité et les personnes référentes (pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national) à l'utilisation d'une trousse médicale d'intervention d'urgence. Elle a également réalisé des exercices de gestion de situations de prise d'otages et dispensé des formations sur les armes non létales et les armes à feu, dans le cadre du renforcement des capacités des agents de la sécurité. Des séances de formation sur la sécurité et la sûreté en mission ont été organisées à l'intention du personnel. De plus, la Mission a formé 276 vacataires recrutés sur le plan national travaillant pour le Centre des transmissions pour la sécurité à la gestion des besoins opérationnels et au traitement des incidents de sécurité dans dix salles radio en Haïti. La formation a porté sur différents scénarios d'incidents de sécurité auxquels ces vacataires pourraient faire face durant leur service dans les salles radio.

La Mission envisage d'utiliser des systèmes de drones aériens, qui lui seront fournis par un contingent militaire, notamment dans les zones métropolitaines où la criminalité est élevée. Cette proposition est actuellement étudiée par le Secrétaire de l'ONU. Si elle était acceptée, des négociations s'engageraient avec le Gouvernement haïtien en vue de définir le cadre légal qui régirait le fonctionnement de ces systèmes.

Comme indiqué précédemment, le Gouvernement haïtien n'a pas autorisé la MINUSTAH à utiliser des systèmes de drones aériens. Aucun crédit n'est demandé à ce titre dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18.

Décision ou demande

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Mesures prises

La Mission est en phase de consolidation et, par conséquent, aucun grand projet de construction n'est envisagé pour l'exercice 2017/18.

La MINUSTAH agit avec la diligence voulue, veille à ce que les stocks existants fassent l'objet d'un inventaire avant tout nouvel achat et tient compte des besoins opérationnels et du niveau des stocks. En outre, elle vérifie la disponibilité des stocks auprès de la Base de soutien logistique des Nations Unies et demande l'approbation de ses homologues au Siège. Le Chef de chaque unité à comptabilité autonome est responsable du suivi du volume des stocks.

Autant que possible, la Mission utilise des matériaux et des moyens locaux pour ses projets, comme l'y autorise la délégation de pouvoir pour les achats locaux.

Les chaînes de responsabilité concernant les équipages aériens civils ont été établies et figurent dans le plan de sûreté et de sécurité de la Mission. L'identité des passagers est vérifiée avant le départ des vols et des agents assurent la sécurité des équipages aériens lors des vols qu'ils effectuent dans des zones présentant un danger de niveau modéré à élevé. Pour les équipages aériens militaires, les chaînes de responsabilité ont été définies et sont conformes au Plan de sécurité militaire.

Décision ou demande

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

Mesures prises

Les projets à effet rapide visent à renforcer la capacité de l'État d'assurer les services publics de base, à renforcer les structures de l'état de droit, à appuyer la participation de la société civile à la bonne gouvernance et à promouvoir la démocratie dans chacun des 10 départements, en concentrant davantage les efforts sur les deux bureaux régionaux. La Mission a créé un Comité d'examen des projets chargé d'étudier toutes les propositions de projet à effet rapide. Au sein de la Section des affaires civiles, une unité des projets à effet rapide gère les projets et fait rapport sur leur mise en œuvre.

Les mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MINUSTAH, pour donner suite aux questions soulevées dans les paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

(Résolution 70/276)

Décision ou demande

Prend note de la tenue prochaine de l'élection présidentielle en Haïti, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission continue de prendre les dispositions nécessaires pour soutenir le processus électoral et de lui faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 10).

Mesures prises

La Mission a continué de soutenir le processus électoral aux niveaux technique, opérationnel, logistique et sécuritaire. Le Groupe de l'assistance électorale, supprimé à la fin de l'exercice budgétaire 2015/16, a dû être rétabli lorsqu'il est devenu évident que le processus électoral ne pourrait pas être mené à bien dans les délais initialement impartis. Le personnel du Groupe a été recruté grâce à la création exceptionnelle de 23 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2016/17. La Mission poursuit son travail de coordination de l'appui au processus électoral avec d'autres parties prenantes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des organisations régionales.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité constate avec regret que les projets de budget des missions pour l'exercice 2016/17 ne prennent pas toujours en compte la nécessité de déterminer si les postes restés vacants depuis au moins deux ans doivent être maintenus ou supprimés (par. 46).

Mesures prises

La Mission continue d'observer avec attention le niveau et la fréquence des transferts de ressources et a pris des mesures pour les limiter autant que possible en surveillant les opérations et en communiquant régulièrement des rapports sur les dépenses à tous les gestionnaires de centres financiers. Les transferts sont pleinement étayés, justifiés et exécutés en vertu de la délégation de pouvoir en matière de finances.

La Mission a examiné les postes vacants depuis plus de deux ans et a ainsi proposé d'en supprimer 17 pour l'exercice 2017/18.

Demande ou recommandation

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit citées dans ce rapport et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 dans le présent rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif déplore que les informations ne lui aient pas été communiquées en temps utile et sous la forme voulue, ce qui aurait grandement facilité son examen. Par conséquent, il recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Mesures prises

La MINUSTAH a réduit le nombre d'heures de vol, qui est passé de 2 850 pour l'exercice 2015/16 à 2 100 pour l'exercice 2016/17, ce qui a permis de réaliser des économies. La fréquence des vols a donc été revue pour correspondre au nombre réduit d'heures de vol disponibles et pour continuer d'assurer des liaisons aériennes régulières pour le compte de la Mission. L'analyse et les performances de la flotte devraient être améliorées de manière substantielle une fois que les difficultés techniques du Système de gestion de l'information sur les opérations aériennes auront été résolues et que de nouveaux outils auront été déployés.

La MINUSTAH a pris les mesures nécessaires pour contrôler les voyages et fournira les informations demandées en temps utile.

Ainsi qu'il apparaît à l'examen des postes prioritaires d'allocation des ressources du budget 2017/18, la MINUSTAH ne prévoit aucun grand projet de plus de 1 million de dollars ou pluriannuel au cours de l'exercice 2017/18.

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Mesures prises

Le comité du parc automobile s'est réuni deux fois, en février et en avril 2016. Il a orienté sa réflexion sur la réduction du parc automobile de la MINUSTAH, conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et n'a pas envisagé la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution.

[\(A/70/742/Add.4\)](#)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif compte que la Mission prendra toutes les mesures nécessaires pour réduire sa dotation en véhicules légers, depuis longtemps excessive, afin de se conformer rapidement aux coefficients prescrits dans le Manuel des coûts et coefficients standard (par. 38).

Mesures prises

La Mission prendra les mesures nécessaires pour réduire son parc automobile après le dernier tour des élections le 29 janvier 2017.

Annexe I

I. Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

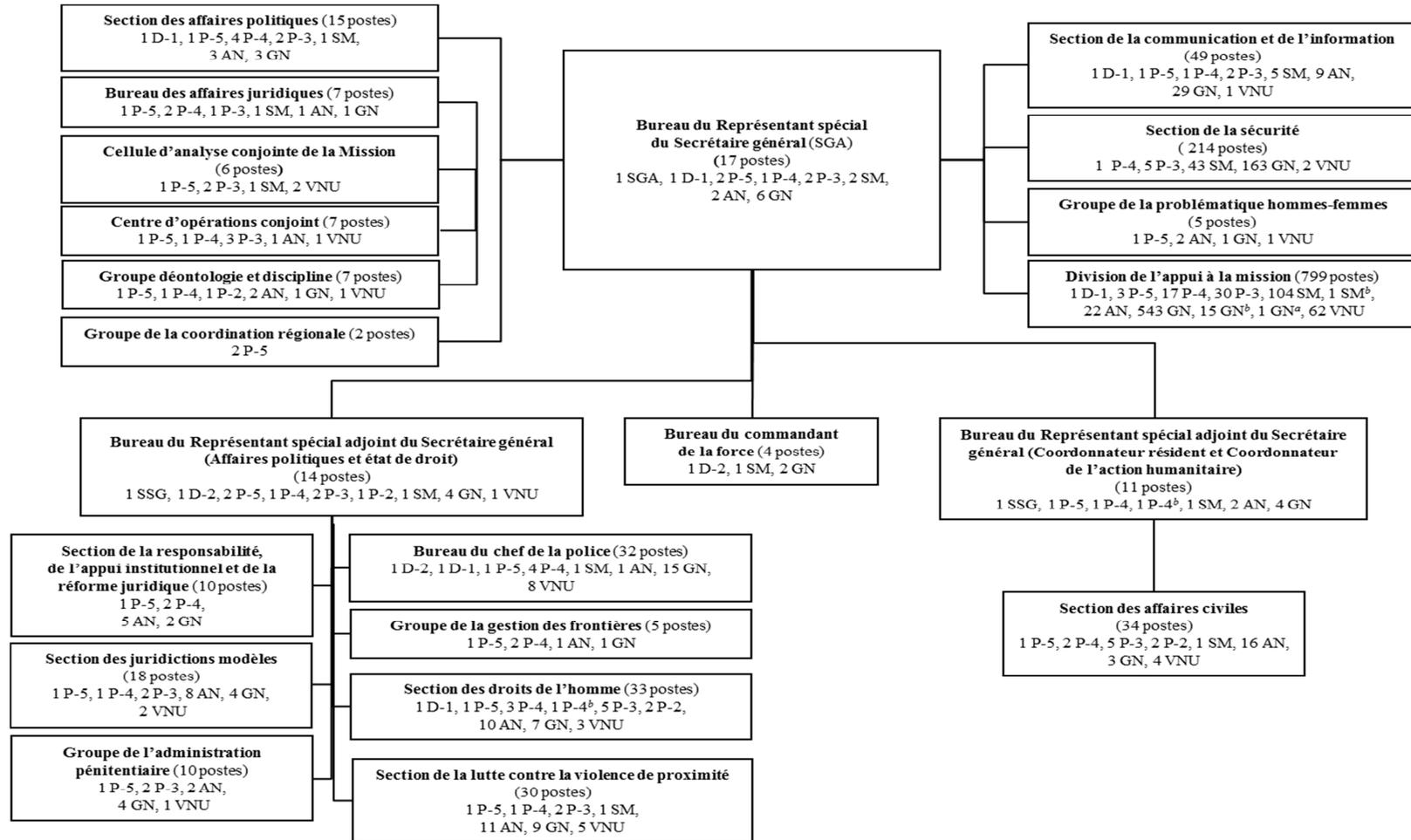
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

II. Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

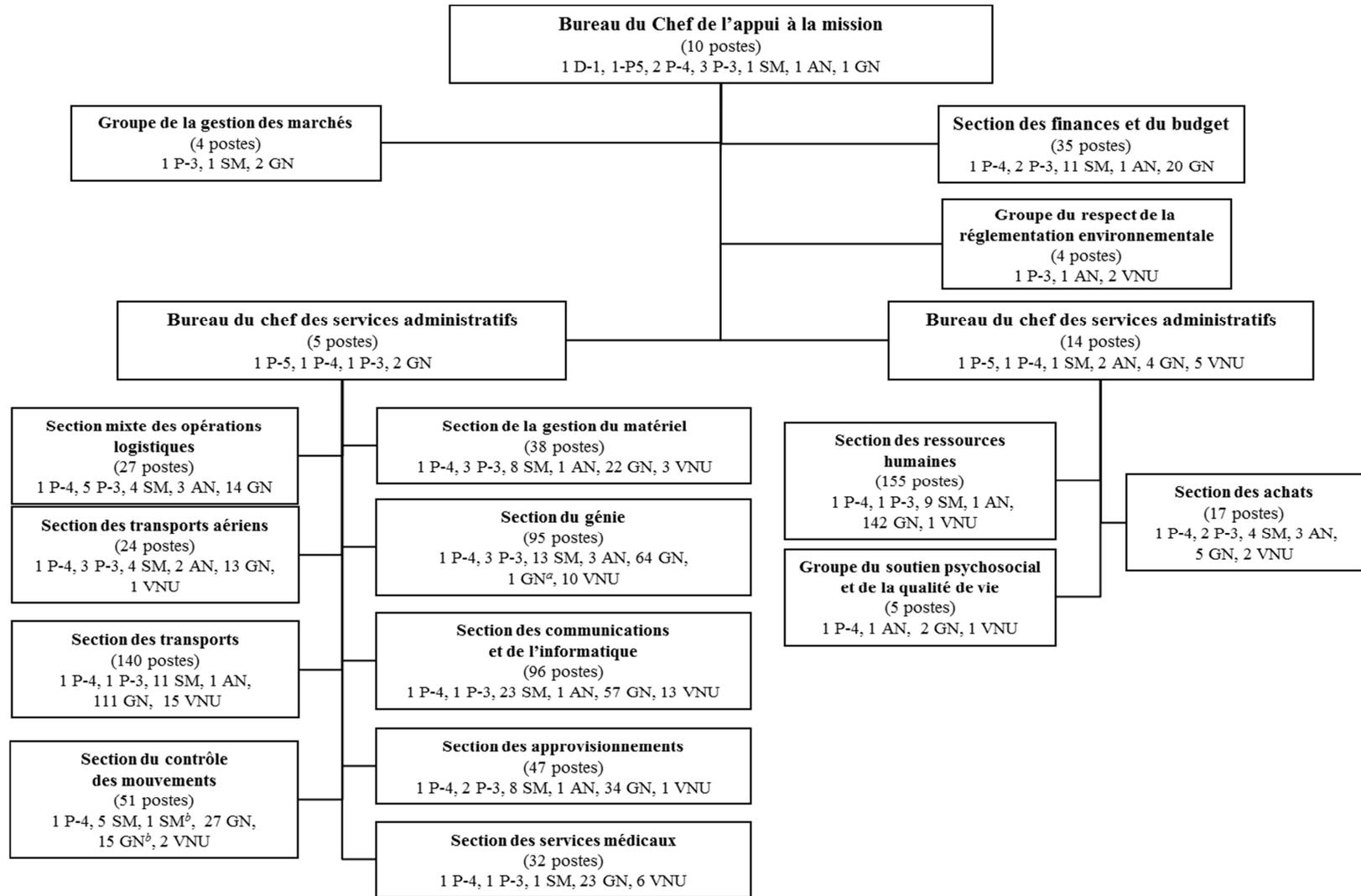


Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Réaffectation de postes.

^b Transfert de poste.

B. Division



Abréviations: SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Réaffectation de postes.

^b Transfert de poste.

Carte

